



Le 14 mars 2008

DGIV/EDU/CIT (2007) 41

Réunion régionale européenne sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (PMEDH)

**Conseil de l'Europe, Strasbourg
5-6 novembre 2007**

Organisée en coopération avec

**le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
(OSCE/BIDDH)
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la
culture (UNESCO)**

Rapport de la conférence par M^{me} Felisa Tibbitts

Table des matières

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	3
GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS	8
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	9
2. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA RÉUNION	10
3. RÉSULTATS DES DISCUSSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LES PRATIQUES NATIONALES.....	13
3.1. Méthodologie du rapport	13
3.2 Observations transversales	14
3.3. Thème 1. Le processus national d'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire	15
3.4. Thème 2. Planification et mise en œuvre de politiques.....	19
3.5. Thème 3. L'environnement d'apprentissage et les liens entre l'éducation formelle et non formelle	24
3.6. Thème 4. Enseignement et apprentissage : processus et outils.....	27
3.7. Thème 5. Développement pédagogique et professionnel des enseignants et des autres membres du personnel éducatif	30
4. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE LA RÉUNION	33
5. ANNEXES	35
Programme	
Liste des participants	
Communiqué de presse	

Résumé analytique

Le présent rapport porte principalement sur les débats et les résultats de la réunion régionale européenne sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (PMEDH) qui s'est tenue à Strasbourg les 5 et 6 novembre 2007. Cette réunion a été organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'UNESCO et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH).

Elle avait pour but d'assister les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE en matière de suivi et de soutien à la mise en œuvre, à l'échelon national, du Plan d'action pour la première phase du PMEDH consacrée à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement scolaire primaire et secondaire.

Dans ce contexte, la conférence avait, entre autres, pour objectifs :

- de procéder à un échange d'expériences et de vues entre les participants dans le but d'identifier les pratiques nationales en matière de mise en œuvre, y compris les réalisations, les problèmes et les obstacles ainsi que les solutions possibles ;
- de développer les soutiens potentiels en vue de la mise en œuvre du PMEDH par les organisations intergouvernementales européennes et autres, y compris la sensibilisation au « Recueil de bonnes pratiques » qui sera publié prochainement sous la direction de l'OSCE/BIDDH ;
- de promouvoir le partage des informations et la mise en réseau au sein des pays membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Les discussions des groupes de travail, dont les résultats sont mis en évidence dans le corps du rapport final ainsi que dans les rapports de chaque groupe, ont offert une évaluation à la fois riche et stimulante du PMEDH ainsi que de la pratique et des perspectives de l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements scolaires européens. Voici quelques-unes des conclusions sur lesquelles ont débouché les discussions :

- L'éducation aux droits de l'homme existe dans de nombreux pays, mais elle n'est pas dispensée dans le cadre d'un plan d'action général ou d'une stratégie nationale de mise en œuvre. A cet égard, on pourrait se référer au PMEDH et mettre en place une stratégie nationale de mise en œuvre en vue de fixer des normes pour des politiques nationales d'éducation aux droits de l'homme cohérentes, systématiques et durables.
- Il conviendrait de se fonder sur la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres traités internationaux auxquels les gouvernements sont parties pour promouvoir la définition d'une stratégie nationale de mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme ainsi que de politiques relatives à l'éducation aux droits de l'homme.

- Dans presque tous les pays, les programmes d'études offrent une possibilité de traiter la question des droits de l'homme, soit en tant que cours spécialisé soit en tant que sous-thème d'un autre cours (éducation à la citoyenneté ou éducation au développement durable, par exemple). Toutefois, en l'absence de politique nationale d'EDH claire et transparente, cet enseignement peut présenter de grandes divergences dans sa mise en œuvre.
- L'absence d'une conception claire fait que les systèmes « choisissent » parmi une série d'approches normatives liées à des thèmes voisins tels que l'EDH, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable, sans identifier ni évaluer pleinement l'unicité de chacune de ces approches.
- Il serait judicieux de faire preuve de souplesse pour ce qui concerne les « points d'accès » qu'offrent les programmes d'études au sein des systèmes d'enseignement. Dans certains pays, l'EDH pourrait être introduite dans les écoles en tant que thème de l'ECD ou de l'éducation au développement durable. Quel que soit le point d'accès formel, la mise en oeuvre des programmes d'études pourrait englober l'EDH.
- Il conviendrait, si possible, de mener une étude faisant apparaître les liens entre EDH/ECD/ERCM (éducation au respect et à la compréhension mutuels) et éducation de qualité, à savoir l'amélioration de la performance scolaire. Certaines études ont associé des approches visant à favoriser la participation des élèves au sein de la classe, à améliorer les relations au sein de l'école et à promouvoir le travail sur des projets et visant à améliorer le climat au sein des établissements scolaires, le taux de fréquentation et les résultats scolaires.
- Les praticiens devraient avoir pour objectif de promouvoir une véritable « école des droits de l'homme », une école dont toutes les actions seraient inspirées par les droits de l'homme. L'« labellisation » des écoles (« écoles des droits de l'homme » ou « écoles de la paix », par exemple) pourrait contribuer à attirer l'attention générale sur ces thèmes.
- L'éducation non formelle présente une qualité élevée d'interaction qui constitue, un facteur clé pour la sensibilisation des élèves aux droits de l'homme. Même si elle ne constitue pas un thème central de la première phase du Programme mondial, l'éducation non formelle peut être un outil qui contribuera à la mener à bien.
- Les participants ont noté qu'il existe, à l'heure actuelle, une grande variété d'outils, de malles et de matériels d'enseignement, dont beaucoup peuvent être partagés et adaptés.
- D'une manière générale, les participants se sont accordés à dire que les enseignants sont peu ou mal formés à l'enseignement de l'EDH/ECD/ERCM. Cet

état de choses est notamment dû à l'absence générale de possibilités d'acquérir une formation dans ce domaine ainsi qu'à la priorité relativement faible qui est accordée à ce dernier par rapport à d'autres matières. Cette situation entrave la mise en œuvre de ces approches même dans les pays où les politiques relatives aux programmes d'études les soutiennent.

Les participants à la Conférence ont manifesté leur soutien au Conseil de l'Europe et aux co-organisateurs de la réunion en formulant un certain nombre de propositions :

- Il faut continuer de promouvoir le PMEDH, qui reste un important cadre en vue de la fixation de normes pour les discussions et la planification à l'échelon national. Plus concrètement, les organisations intergouvernementales internationales et régionales de défense des droits de l'homme et de sécurité devraient exercer des pressions continues sur les Etats membres pour qu'ils mettent l'EDH en œuvre.
- Les institutions internationales et régionales de défense des droits de l'homme devraient encourager les gouvernements à respecter les obligations en matière d'éducation et de sensibilisation énoncées dans les normes internationales qu'ils ont adoptées.
- Il conviendrait d'offrir une assistance technique en vue d'évaluer le statut de l'EDH à l'échelon national, de mettre sur pied un plan durable qui puisse résister aux changements politiques et mener d'autres activités recommandées dans les lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de l'EDH.
- Le Conseil de l'Europe a commencé à rédiger un document cadre sur l'ECD/EDH qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Un tel cadre devrait être élaboré et adopté et pourrait être étendu à d'autres régions. Il permettra, entre autres, de clarifier les notions ; de plus, il offrira une référence et une conception communes des questions en jeu. D'autres documents-cadres tels que celui de l'UNESCO/UNICEF intitulé « Une approche de l'éducation pour tous basée sur les droits de l'homme » pourraient également être utilisés en plus du PMEDH.
- Il pourrait être indiqué de définir des objectifs, des normes et des critères d'apprentissage dans les cadres d'EDH/ECD/ERCM existants, ce qui permettrait de réduire les confusions d'ordre conceptuel pouvant exister dans ces domaines et d'accroître les mécanismes d'évaluation de la qualité et de la responsabilité.
- Le Recueil de bonnes pratiques, corédigé par le Conseil de l'Europe, l'OSCE/BIDDH, le HCDH et l'UNESCO, est conçu comme un soutien en matière de partage de bonnes pratiques dans le domaine de l'EDH/ECD/ERCM.
- Le Conseil de l'Europe pourrait étendre son programme de formation Pestalozzi à l'intention des professionnels de l'éducation et les gouvernements devraient être

encouragés à en reconnaître la valeur. Les participants ont également manifesté leur soutien à la réunion interinstitutionnelle sur la formation des enseignants à l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté que le Conseil de l'Europe accueillera en 2008.

- Les partenariats entre les organisations intergouvernementales, les ministères de l'éducation, les institutions de défense des droits de l'homme, les universités, les associations d'enseignants et les ONG continueront de jouer un rôle important à l'échelon national.
- Il faut continuer à encourager la coopération et les échanges d'expériences à l'échelon international.

Observations finales

A l'issue de la réunion, les participants se sont déclarés enrichis par les expériences de leurs pairs qui se sont engagés avec succès dans l'EDH, l'ECD et l'ERCM au sein des établissements scolaires. On observe une sensibilisation et un soutien croissant à l'EDH chez les décideurs, les organisations de la société civile et les professionnels tant de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle. On observe également une croissance de la demande d'acquisition de compétences dans le domaine de l'EDH. Cette prise de conscience doit déboucher sur l'élaboration de stratégies pratiques qui pourront être mises en œuvre à l'échelon local, mais qui devront être coordonnées et soutenues à l'échelon national.

Comme le Groupe de travail 3 l'a fait observer dans son rapport, un certain nombre de tensions existe, y compris entre les secteurs de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle et entre toutes les parties prenantes à l'EDH et doit être géré. Il y a des tensions d'ordre conceptuel entre l'EDH et l'ECD pour ce qui concerne les cadres généraux ainsi que la question de savoir si l'enseignement de l'EDH doit être intégré, dispensé en tant que matière à part entière ou bien s'étendre à tout le programme d'études. Enfin, il y a la nécessité d'une appréhension commune de l'EDH dans le cadre d'une série d'initiatives incluant l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la mondialisation et l'ECD – toutes questions qui sont liées, mais qui ne sont pas identiques. Le document cadre en cours d'élaboration au Conseil de l'Europe devrait clarifier ces notions.

Outre le cadre législatif, on a identifié l'évaluation et la recherche comme des domaines requérant une attention particulière. Il faut également reconnaître le rôle des enseignants et des directeurs d'établissements et le soutenir directement.

Les participants se sont félicités de l'occasion qui leur a été donnée de participer à la réunion régionale ainsi que du soutien que leur ont apporté le Conseil de l'Europe, le HCDH, l'OSCE/BIDDH et l'UNESCO. Le Conseil de l'Europe et les co-organisateurs de la réunion régionale continueront de jouer un rôle inestimable en incitant les Etats membres à mettre en œuvre l'EDH et en les soutenant à cette fin. Seule une coopération fructueuse des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux permettra de mettre en

place une EDH de portée nationale, systématique et durable. Ainsi pourra-t-on se rapprocher d'une « réalité des droits de l'homme » dans chacune de nos communautés et dans chacun de nos pays.

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

CDE – Convention relative aux droits de l’enfant

ECD – Education à la citoyenneté démocratique

EDD – Education au développement durable

ERCM – Education au respect et à la compréhension mutuels

EDH – Education aux droits de l’homme

ONG – Organisation non gouvernementale

BIDDH – Bureau des institutions démocratiques et des droits de l’homme

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

HCDH – Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme

OSCE – Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

PA – Plan d’action

PMEDH – Programme mondial en faveur de l’éducation aux droits de l’homme

1. Introduction et contexte

Le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale des Nations unies a lancé le **Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme** (2005 – et en cours) **en vue d'accélérer la mise en œuvre de programmes d'éducation aux droits de l'homme dans tous les secteurs.**

Fondé sur les acquis de la Décennie des Nations unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004), le Programme mondial a pour objectif de dégager un consensus sur les principes fondamentaux et les méthodes d'éducation aux droits de l'homme, d'offrir un cadre d'action concret et de renforcer les partenariats et la coopération depuis le niveau international jusque sur le terrain.

A la différence de la Décennie, le Programme mondial est structuré en plusieurs phases consécutives dont la première, axée sur le système scolaire primaire et secondaire, couvre la période 2005-2007. Développé par un large groupe de praticiens de l'éducation et des droits de l'homme de tous les continents, le Plan d'action pour la première phase, propose une stratégie concrète et des idées pratiques pour la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme au niveau national.

En janvier 2006, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) ont envoyé, aux ministères de l'Education des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe, une lettre commune portant sur le lancement du Plan d'action pour la première phase (2005-2007) du Programme mondial des Nations unies en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (PMEDH). **Le Conseil de l'Europe assurera le suivi du Plan d'action au niveau européen. La première phase est consacrée à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires primaire et secondaire** et s'articule autour des cinq thèmes suivants :

- politiques ;
- mesures et mécanismes de mise en œuvre de ces politiques ;
- environnement d'apprentissage ;
- pratiques et outils d'enseignement et d'apprentissage ;
- développement pédagogique et professionnel des enseignants et des autres professionnels de l'éducation.

Les gouvernements et les autres acteurs concernés sont invités à mettre en œuvre le Plan d'action en quatre étapes :

- Etape 1 : Analyser la situation actuelle de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires primaire et secondaire ;
- Etape 2 : Définir des priorités et élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre ;
- Etape 3 : Mettre en œuvre et suivre les activités ;
- Etape 4 : Evaluer.

Il conviendrait que **chaque ministère de l'Education** ou institution équivalente désigne ou renforce un département ou une unité chargé(e) de la coordination avec tous les acteurs concernés et faisant office de point de **contact national pour l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire**.

Les 5 et 6 novembre 2007, une réunion régionale européenne a été organisée à Strasbourg par le **Conseil de l'Europe en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'OSCE/BIDDH (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme)** en conjonction avec le rôle du Conseil de suivre et de soutenir la mise en œuvre de la première phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. Le présent rapport résume les résultats clés de la Conférence.

2. Objectifs et méthodologie de la réunion

La réunion avait pour but d'aider les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE à définir une stratégie nationale de mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme et autres engagements connexes. Outre les activités et les échanges qui auront lieu à Strasbourg, un rapport de la conférence sera établi et publié sur le site Internet du Conseil de l'Europe ainsi que sur les sites des autres organisations participantes. De plus, les organisateurs intégreront dans le recueil **de bonnes pratiques** élaboré conjointement par l'OSCE/BIDDH, le HCDH, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe les informations pertinentes recueillies au cours de la réunion. Cette Conférence, qui a constitué un forum de rencontre unique en son genre pour des praticiens de l'éducation aux droits de l'homme venant de toute l'Europe, a fourni une excellente occasion d'apprendre et de s'enrichir les uns les autres.

La Conférence avait pour objectifs :

- 1) d'identifier et de mettre en évidence les pratiques nationales de mise en œuvre, y compris les réalisations, les problèmes et les obstacles et de discuter de solutions possibles ;
- 2) de promouvoir le partage d'informations, la coopération et le travail en réseau dans et entre les pays du Conseil de l'Europe et de l'OSCE ;
- 3) d'examiner et de renforcer le soutien donné conjointement par les organisations européennes et les autres organisations intergouvernementales ;
- 4) de sensibiliser au Plan d'action et au Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme ;
- 5) de sensibiliser au futur « Recueil de bonnes pratiques » établi sous la direction de l'OSCE/BIDDH ;
- 6) de mettre en évidence les liens entre le Plan d'action et le Programme d'activités 2006-2009 du Conseil de l'Europe « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » ainsi que les efforts déployés antérieurement dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;

- 7) de mettre en lumière les liens entre le Plan d'action du programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et les travaux de l'OSCE/BIDDH dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation au respect et à la compréhension mutuels (ERCM) ;
- 8) de mettre en lumière les liens entre le Plan d'action du PMEDH et les travaux accomplis par l'UNESCO en vue de promouvoir les droits de l'homme, la citoyenneté démocratique et la compréhension interculturelle ;
- 9) de diffuser les matériels et les publications pertinents ; et
- 10) de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action et aux suites à lui donner.

Lors de la session d'ouverture de la conférence, des allocutions de bienvenue ont été prononcées par des représentants de chaque organisation participante : le Conseil de l'Europe, le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme, le Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'Homme de l'OSCE et de l'UNESCO (voir le programme figurant en Annexe). La session d'ouverture était présidée par **M^{me} Reinhild Otte**, Présidente du groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui a souligné l'importance de cet événement organisé conjointement par quatre organisations intergouvernementales.

Après les allocutions de bienvenue, **M^{me} Olöf Ólafsdóttir**, Chef du Service de l'Education scolaire et extrascolaire du Conseil de l'Europe, a souligné l'importance de l'éducation pour la protection et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit et a présenté les objectifs de la réunion. **M^{me} Elena Ippoliti**, Spécialiste des droits de l'homme, Unité de Méthodologie, Education et Formation du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, a jeté les bases thématiques de la réunion en présentant la définition commune de l'EDH dans le système scolaire ainsi que les composantes du Plan d'action pour la première phase du Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme (PMEDH) sur lesquels on s'est appuyé pour définir les thèmes devant être traités par les groupes de travail.

En vue d'optimiser l'interaction entre les participants, six groupes de travail ont été mis en place (dont trois travailleront en anglais, un en français, un en russe et un qui travaillera dans les trois langues). Cinq des sept sessions de la réunion se sont tenues au sein des groupes de travail, chacune d'entre elles étant consacrée à des domaines clés liés au Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (par ex. politiques, environnement d'apprentissage). Au cours de chacune de ces sessions, les participants ont été invités à faire part d'exemples de bonnes pratiques, des différentes possibilités de promouvoir l'EDH, des problèmes auxquels se heurte la mise en œuvre de l'EDH et des stratégies à suivre en vue de les surmonter ainsi que des domaines auxquels les partenaires intergouvernementaux ou internationaux pourraient apporter leur soutien. Malgré le temps limité (90 à 120 minutes) dont disposaient les participants lors de chaque séance pour traiter des domaines aussi riches, les discussions ont été fructueuses et éclairées comme le fera d'ailleurs apparaître le présent rapport final.

On trouvera dans le tableau suivant les noms des modérateurs et des rapporteurs de chaque groupe de travail.

GT	MODERATEUR	RAPPORTEUR
1 (FR)	M. Pol DUPONT	M. Michel FORST
2 (RU)	M. Alexander SUNGUROV	M. Krzysztof OSTROWSKI
3 (EN)	M. David Kerr	M. Kabir SHAIKH
4 (EN)	M ^{me} Linda KING	M ^{me} Barbara SCHMIEDL
5 (EN)	M ^{me} Alenka BEGANT	M ^{me} Vibeke EIKAAS
6 (EN, FR, RU)	M ^{me} Barry VAN DRIEL	M ^{me} Maarten COERTJENS

Je tiens à remercier de tout cœur les modérateurs et les rapporteurs pour l'excellent travail qu'ils ont effectué en vue de faciliter et de consigner les activités de chaque groupe de travail.

Lors de la session de clôture de la réunion, outre les observations générales que j'ai formulées en tant que rapporteur général, les rapporteurs ont donné un résumé sélectif des résultats des réunions des groupes de travail. La session plénière finale a été présidée par M. **César Birzea**, Président du Comité directeur du Conseil de l'Europe sur l'Education et les autres co-organisateurs ont indiqué le type de suivi que chacun d'entre eux pourrait apporter aux Etats souhaitant poursuivre les efforts qu'ils déploient en matière d'EDH. Ensemble, les organisations se sont déclarées prêtes à :

- apporter un soutien permanent aux échanges d'expériences et à la mise en réseau au sein et entre les Etats membres ;
- réunir différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- rédiger un recueil de bonnes pratiques (qui sera élaboré en 2008) ;
- défendre la cause de l'EDH auprès des Etats membres (par exemple en adressant des lettres communes aux ministères de l'Education).

De plus, chaque organisation a présenté les contributions techniques qu'elle pourrait apporter dans les domaines clés examinés au sein des groupes de travail. Les liens entre les demandes de soutien émanant des groupes de travail et les offres générales d'assistance émises par chaque institution sont intégrés dans la section suivante du présent rapport, qui résume les résultats des sessions des groupes de travail.

Lors de la dernière séance plénière, **M. Thomas Hammarbeg**, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, a exprimé son soutien pour les objectifs et les conclusions de la réunion et **M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni**, Directrice générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe a formulé des observations finales.

La conférence a réuni plus de 150 personnes dont la liste figure à l'Annexe II. Au nombre des participants on comptait des fonctionnaires de 34 Etats (49 Etats sont à la fois Parties à la Convention culturelle européenne et membres de l'OSCE auxquels il faut ajouter six autres Etats membres de l'OSCE¹). Tous ces responsables étaient impliqués dans la mise en œuvre, à l'échelon national, du Plan d'action tant au niveau décisionnel qu'au niveau exécutif. Les Etats membres ont été invités à désigner la personne qui coordonnera la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que des représentants de haut niveau provenant du ministère de l'Education.

Par ailleurs, des représentants des secteurs suivants avaient également été invités à participer à la réunion. Ceux qui ont été en mesure d'y assister ont porté à 48 le nombre total de pays représentés:

- les organisations membres du Comité inter-institutions des Nations unies pour l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire établi dans le cadre du Programme mondial et un délégué du Comité
- le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation et un représentant des organes du Traité des Nations Unies
- le Réseau du système des Ecoles associées de l'UNESCO (réSEAU)
- des représentants des commissions nationales pour l'UNESCO
- des représentants des Etats membres de l'OSCE
- des institutions nationales de droits de l'homme
- la Commission européenne
- l'OCDE
- d'autres institutions régionales et internationales
- des ONG et des fondations.

3. Résultats des discussions tenues au sein des groupes de travail sur les pratiques nationales

3.1. Méthodologie du rapport

Les rapporteurs ont indiqué que, d'une manière générale, les discussions ont été fournies et se sont déroulées dans un esprit de collaboration bien que les dialogues aient inévitablement fait apparaître des différences d'expériences et, dans certains cas, des divergences de points de vue. Cela est certainement dû aux différences qu'on note, d'une part, dans les contextes nationaux et, de l'autre, dans les organisations dont étaient issus

¹ Le Bélarus et le Saint-Siège comptent au nombre des 49 Etats parties à la Convention Culturelle européenne. Les six autres Etats sont : le Canada, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, les Etats-Unis et l'Ouzbékistan.

les orateurs (ministère ou ONG, par exemple). Les débats tenus au sein des six groupes de travail ont été résumés par les rapporteurs et publiés par le Conseil de l'Europe en tant que documents distincts.

Le calendrier de la conférence ne permettait pas les discussions entre les groupes. C'est pourquoi je présente dans ce rapport final, les résultats collectifs des débats tenus au sein des groupes de travail. Pour éclairés que soient ces résultats, il ne faut toutefois pas les interpréter comme constituant des points de « consensus transversal » entre tous les participants. J'ai pris la liberté de mettre en évidence certaines questions, d'une part, parce qu'elles ont été évoquées au cours d'un certain nombre de discussions de groupe et, d'autre part, parce que, me fondant sur mon jugement et sur mon expérience de praticienne de l'éducation aux droits de l'homme, elles m'ont paru particulièrement importantes.

3.2. Observations transversales

Les discussions tenues au sein des groupes de travail appellent quelques importantes observations transversales touchant les cinq domaines du Programme mondial.

3.2.1. L'éducation aux droits de l'homme est une notion très vaste – Un des thèmes transversaux qui s'est fait jour lors des travaux des groupes de travail a été la reconnaissance que l'EDH ne peut être réduite ni à un programme d'études ni à une méthodologie d'enseignement associée, et ce malgré l'importance que revêtent ces derniers. Les droits de l'homme à l'école signifient :

- une culture générale des droits de l'homme au sein de l'école (ce qui nous ramène à des thèmes tels que les programmes d'études cachés, un examen des relations au sein de l'école, les politiques et les systèmes de prises de décisions)
- d'une manière générale, une approche de la scolarité fondée sur les droits de l'homme (ce qui appelle des systèmes scolaires inclusifs et non discriminatoires, participatifs, transparents et responsables).

Cette conception de l'EDH comporte des implications pour l'ensemble des cinq thèmes examinés lors de la réunion régionale.

3.2.2. Diversité des environnements pédagogiques– L'introduction de l'EDH à l'échelon national doit prendre en compte les particularités de l'environnement pédagogique (structurelles, orientées vers la réforme et administratives). La région Europe ne peut faire l'objet d'une approche politique en « taille unique » puisqu'elle englobe différents systèmes d'éducation qui peuvent être centralisés, décentralisés, unifiés ou fédéralisés ; différents bureaux et institutions qui pourraient avoir un rapport avec l'EDH et différents efforts de réformes pouvant concerner l'EDH. Ces différents contextes ont une incidence directe sur les possibilités d'introduction de l'EDH. Les agents de changement doivent bien comprendre ces variations et en tenir compte lors de

l'élaboration de leurs stratégies. Par ailleurs, les cadres régionaux et internationaux devront être assez larges pour permettre aux praticiens de travailler en leur sein.

Les caractéristiques des environnements politique, social et historique ont également une incidence sur le contexte national dans lequel sera dispensée l'éducation aux droits de l'homme et doivent être prises en considération par les agents de changement qui promeuvent l'EDH. Au nombre des questions qu'il convient de se poser figure celles de savoir quelle est, d'une manière générale, la place et la valeur des droits de l'homme au sein de la culture nationale et s'il est possible de cerner les problèmes nationaux sous l'angle des droits de l'homme.

3.2.3. Occasions propices à l'éducation aux droits de l'homme – Certaines périodes de réformes ou de crise peuvent être propices à l'introduction de thèmes liés aux droits de l'homme dans le secteur de l'éducation. Lorsque, par exemple, un pays connaît une période de transition vers la démocratie ou, inversement, qu'il traverse une période de crise lors de laquelle le cadre des droits de l'homme est vu comme une solution partielle aux problèmes nationaux, il lui sera plus facile de promouvoir les droits de l'homme dans les écoles. Des événements particuliers peuvent également contribuer à la sensibilisation à des sujets tels que les élections et la coexistence entre les groupes ethniques. Cela ouvre, à la société civile et aux experts la possibilité de s'engager sur le plan social ou de promouvoir des mouvements sociaux ou un activisme pouvant déboucher sur l'EDH. Ce principe semble pertinent pour tous les niveaux d'enseignement, de l'échelon national jusqu'à l'échelon communal.

3.2.4. Importance de la collaboration et du travail en réseau – Les participants ont également souligné l'importance de la collaboration et du travail en réseau. A l'échelon national, il est besoin de partenariats clairs entre les secteurs gouvernemental et non gouvernemental – notamment en vue de faire participer les autorités clés, les établissements de formation des enseignants, les ONG et les organisations de la société civile, les institutions de droits de l'homme et d'autres personnes et organisations représentés à la réunion régionale. Les réseaux continueront de jouer un rôle important pour maintenir le contact entre les parties prenantes et pour définir des stratégies concrètes de promotion de l'EDH. D'une manière générale, ces réseaux peuvent relier des spécialistes de l'EDH, mais ils peuvent également englober toute sorte d'autres parties prenantes à l'échelon régional ou national. Les participants du groupe russophone ont décidé de créer un site Internet en vue d'encourager la communication et les échanges d'informations principalement en russe.

3.3. Thème 1. Le processus national de l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire

3.3.1. De quoi s'agit-il ? – Le processus national comprend les éléments suivants tels que définis dans le Plan d'action du PMEDH: évaluation des besoins, planification nationale, participation des parties prenantes, suivi, évaluation et financement.

3.3.2. **Observation générale fondée sur les discussions du groupe de travail** – Quel que soient le niveau de mise en œuvre de l’EDH et/ou ses liens formels avec le Programme mondial en faveur de l’éducation aux droits de l’homme, ce dernier garde son importance en tant que cadre de discussion et peut constituer, pour certains pays, un bon moyen de lancer des activités d’éducation aux droits de l’homme à l’échelon national. Tous les pays peuvent tirer profit des objectifs du Plan d’action du PMDEH, quel que soit le statut des activités qu’ils mènent en matière d’EDH.

3.3.3. **Exemples de bonnes pratiques** – Certains pays ont adopté des plans d’action nationaux en matière d’EDH ou des plans d’action en matière de droits de l’homme qui incluent un élément d’EDH :

- *Kazakhstan*. En juin 2006, le Conseil des Ministres a adopté, en vue de la mise en œuvre du Plan d’action, un plan national, dans lequel il exprime clairement son soutien au Programme mondial en faveur de l’EDH, énonce 38 tâches à accomplir en 2006-2007 et définit les tâches de cinq ministères.
- *Moldova*. Le Parlement a adopté un plan d’activité en faveur de la promotion des droits de l’homme pour la période 2004-2008. En 2006, une audition sur les droits de l’homme a été organisée.
- *Croatie*. Un Plan d’action national en faveur des droits de l’homme destiné à tous les niveaux d’enseignement a été adopté en 1999 dans le cadre de la Décennie de l’éducation aux droits de l’homme
- *République tchèque*. Le ministère de l’Education et les ONG travaillent en collaboration à l’élaboration d’un plan d’action en faveur de l’EDH. A l’heure actuelle, ce plan dispose que toutes les écoles doivent traiter la question des droits de l’homme et être en mesure de le prouver lors du processus d’inspection des écoles.

Il ne semblerait pas que le PMEDH ait eu pour effet de déclencher l’examen et la définition de priorités en matière d’EDH, même dans les pays qui mènent des activités dans ce domaine. Toutefois, comme le feront apparaître d’autres sections du rapport final, bon nombre d’activités liées à l’EDH sont menées même en l’absence de stratégies nationales de mise en œuvre, parfois en conjugaison avec des initiatives lancées dans le cadre de matières connexes telles que l’éducation à la citoyenneté.

3.3.4. **Problèmes auxquels se heurte la mise en œuvre de ce thème** –

* Malgré l’obligation faite aux gouvernements de mettre en œuvre l’EDH à l’échelon national – laquelle est énoncée dans tous les traités internationaux – bon nombre d’entre eux manquent de la volonté politique nécessaire pour élaborer un plan d’action du PMEDH en vue d’y satisfaire.

* En raison de la grande variété des thèmes figurant aux ordres du jour internationaux et régionaux, les acteurs nationaux (des enseignants jusqu’aux ministres) peuvent éprouver des difficultés à se consacrer de manière durable à l’EDH et aux

« matières voisines ». Beaucoup de ces thèmes, y compris les droits de l'homme, n'occupent pas une place centrale dans les programmes d'étude et sont donc considérées comme des « fardeaux ».

* De plus, la mise en place de processus nationaux d'EDH appelle la coopération de nombreux acteurs, ce qui a pour effet de multiplier les défis à relever en vue de générer un engagement et une coopération dans ce domaine. Au niveau national, il est besoin de partenariats clairs entre les secteurs gouvernemental et non gouvernemental – notamment en vue de promouvoir la participation des autorités clés, des instituts de formation des enseignants, des ONG et des organisations de la société civile ainsi que des institutions de droits de l'homme et d'autres personnes et organisations représentées à la réunion régionale.

* Certains systèmes d'administration de l'éducation nationale ne sont pas centralisés, comme c'est le cas, par exemple, en Allemagne, en Suisse et au Royaume-Uni, ce qui rend utopique la définition d'une stratégie nationale de mise en œuvre.

* On note également une absence de savoir-faire pour ce qui concerne l'évaluation du statut de l'EDH au niveau national.

3.3.5. *Stratégies à suivre en vue de surmonter les problèmes liés à ce thème –*

* De nombreuses parties prenantes extérieures aux systèmes nationaux d'éducation peuvent militer en faveur d'un plan d'action national du PMEDH. Ces alliés naturels comprennent les instituts et commissions de droits de l'homme ainsi que les ONG actives dans ce domaine. Dans les pays dotés d'agents centralisateurs pour un plan d'action en matière d'EDH, il conviendrait d'exercer sur ces derniers des pressions pour qu'ils fassent leur devoir. Conformément aux recommandations du PMEDH, toute stratégie nationale de mise en œuvre devrait constituer une approche intégrée, à laquelle participerait non seulement le ministère de l'Education, mais également d'autres ministères, des acteurs pédagogiques, le gouvernement et la société civile.

* Plusieurs groupes ont évoqué la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) à la fois en tant que thème au sein du secteur scolaire et que justification pour l'introduction de l'EDH à l'école. Il conviendrait de se fonder sur la CDE et sur d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels les gouvernements sont parties pour promouvoir la définition d'une stratégie nationale de mise en œuvre de l'EDH ainsi que des politiques en matière d'EDH.

* Dans de nombreux pays, l'EDH est devenue une réalité, mais les activités pertinentes ne sont pas menées dans le cadre d'un plan d'action général. Dans ces conditions, il conviendrait de se référer au plan d'action du PMEDH en vue de fixer une norme pour des politiques nationales cohérentes, systématisées et durables en matière d'éducation aux droits de l'homme. Les responsables de l'EDH devraient approcher leur ministère de l'Education pour demander la nomination d'un agent centralisateur national.

* On a proposé, au sein de plusieurs groupes de travail, de recourir aux agents centralisateurs existants pour l'ECD et l'EDH, mais cette proposition n'a pas trouvé l'assentiment de tous parce que l'ordre du jour de ces derniers ne porte pas sur l'éducation aux droits de l'homme, ce qui risque de provoquer la dilution de ce thème s'il est inclus dans un cadre différent.

* En vue de lancer un processus national de consultation, il importe de fournir, à chaque partie prenante, une justification claire pour la mise en œuvre de l'EDH. On a estimé qu'identifier les acteurs nationaux (issus du gouvernement et de la société civile) et les réunir autour d'une table pourrait constituer le point de départ de tout processus coordonné de mise en œuvre. Les participants ont reconnu que la communication, l'ouverture et le lobbying constituent des éléments essentiels pour les processus nationaux d'EDH.

3.3.6. Domaines dans lesquels un soutien est nécessaire ; domaines dans lesquels un soutien peut être apporté au-delà de l'échelon national et type de soutien nécessaire

1. Il faut continuer de promouvoir le PMEDH qui reste un cadre important en vue de la fixation de normes pour les discussions et la planification nationales. Les organisations internationales intergouvernementales et régionales de droits de l'homme et de sécurité, notamment, devraient exercer sur les Etats membres une pression permanente pour qu'ils mettent l'EDH en œuvre. Le Programme mondial pourrait influencer les activités d'EDH dans les différents pays, même si le plan d'action n'est pas mis en œuvre à la lettre. Cette demande formulée par un certain nombre de participants aux groupes de travail se situe dans le droit fil de celle formulée par les coorganisateur de la réunion qui invitent à plaider en faveur de l'EDH auprès des Etats membres et de réunir les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

2. Conformément aux Principes de Paris, tous les pays devraient mettre en place une institution nationale qui serait chargée, entre autres, de superviser l'EDH. Ces organes auraient pour tâche de soutenir l'action des gouvernements nationaux et de veiller à ce qu'ils respectent leurs engagements internationaux conformément aux décisions prises.

3. Il conviendrait d'offrir une assistance technique en vue d'évaluer le statut national de l'EDH, de mettre sur pied un plan durable qui puisse résister aux changements politiques ainsi que de mener d'autres activités recommandées dans les lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales en vue de la conception d'un Plan d'action du PMEDH. Une telle assistance technique est proposée par le Conseil de l'Europe (avis d'expert sur le plan d'action national), l'OSCE/BIDDH (partage de plans nationaux relatifs à l'EDH, programmes de coopération technique, conseils en matière de méthodologie).

4. Il conviendrait d'encourager, sur le plan international, la coopération et les échanges d'expériences. Tous les partenaires facilitent l'échange d'expériences et le travail en réseau à l'échelon régional et national.

3.4. Thème 2. Planification et mise en œuvre de politiques

3.4.1. *De quoi s'agit-il ?* – Les politiques de l'éducation sont considérées comme l'expression des engagements pris par les gouvernements en vue d'infuser les droits de l'homme dans l'ensemble du système d'éducation. Ces politiques incluent la législation, les cadres législatifs, les documents législatifs infranationaux et autres documents officiels, les mémorandums administratifs, les normes relatives aux programmes d'étude, les politiques de formation ainsi que les politiques visant à mettre en place des institutions telles que les centres régionaux d'EDH. Conformément au Plan d'action du PMEDH, « pour être efficaces, ces politiques doivent s'accompagner d'une stratégie d'application cohérente comprenant des mesures comme l'allocation de ressources suffisantes et la mise en place de mécanismes pour assurer la cohérence, le contrôle et la transparence » et « tenir compte de la multiplicité des parties prenantes ».

3.4.2. *Observations générales fondées sur les discussions du groupe de travail* – Dans presque tous les pays, il existe, dans les programmes d'études, une voie pour traiter la question des droits de l'homme, soit en tant que cours spécialisé soit en tant que sous-thème d'un autre cours tel que l'éducation à la citoyenneté, le développement durable, etc. Même lorsqu'il n'existe qu'une référence très générale aux droits de l'homme dans les politiques ou les programmes d'études, on constate que, dans de nombreux pays, les ONG travaillent activement à l'introduction de l'EDH dans les écoles. Toutefois, en l'absence d'une politique nationale claire et transparente dans ce domaine, ces efforts de mise en œuvre peuvent être très variables et très inégaux.

Les participants se sont félicités de l'adoption de politiques visant à promouvoir l'EDH, mais ont également noté qu'il existait une différence entre les politiques qui se contentent d'« autoriser » des activités d'éducation aux droits de l'homme et celles qui promeuvent et soutiennent activement la mise en œuvre de l'EDH.

Les débats ont également fait apparaître que, pour ce qui concerne les cadres dans lesquels s'inscrivent les programmes d'études, les ministères de l'Education ont des traditions politiques différentes, traditions dont il convient de tenir compte lorsqu'on analyse les possibilités de mise en œuvre de l'EDH. Dans certains systèmes, les ministères ont défini des cadres larges tandis que l'élaboration des programmes d'études détaillés s'effectue de manière décentralisée ; dans d'autres, la conception des programmes et des manuels peut être extrêmement centralisée et contrôlée de près.

3.4.3. *Exemples de bonnes pratiques* – Les participants ont donné de nombreux exemples de politiques soutenant l'EDH, dont certains étaient plus étendus que d'autres. La liste suivante (qui ne reprend pas tous les exemples fournis lors de la réunion) illustre l'éventail des politiques en matière de droits de l'homme qui ont été évoquées.

- *Norvège.* Les droits de l'homme constituent une valeur/éthique essentielle de l'ensemble du système d'éducation. Ils figurent dans les programmes d'études de tous les niveaux d'enseignement, et notamment dans les programmes d'études sociales. Le parlement a adopté des lois sur l'éducation et le ministère

de l'Education a défini les programmes. Les municipalités étant financées par le gouvernement central, les écoles sont tenues de les mettre en œuvre. Toutefois, les universités et les établissements de formation des enseignants sont autonomes.

- *Autriche.* Au cours de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, le ministère de l'Education a mis en place, à l'intention des enseignants, un centre de service pour l'EDH et un centre de services pour l'éducation à la citoyenneté à l'Institut Boltzmann des droits de l'homme qui a son siège à Vienne. En 2006, ces deux centres ont été regroupés sous le nom de POLIS (« *Politik in der Schule* »). POLIS propose un soutien et du matériel pédagogique ; il organise des séminaires et des ateliers pour les écoles, des cours de formation pour les enseignants et des événements spéciaux (par ex. des journées d'action pour l'éducation à la citoyenneté).
- *Arménie.* L'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté sont obligatoires dans les écoles secondaires depuis 2001 et dans les universités pédagogiques depuis 2005. L'Ecole arménienne des Droits de l'Homme (EADH) qui forme des enseignants, a été créée à la suite d'une initiative des ONG mise en œuvre en coopération avec le gouvernement..
- *Suède.* Aux termes de la législation sur les écoles d'avril 2006, tous les établissements scolaires sont tenus d'élaborer un plan d'action sur l'égalité des chances. Toutes les administrations ministérielles sont dotées d'une délégation aux droits de l'homme et organisent des conférences sur des questions liées aux droits de l'homme. Les organes de droits de l'homme et les réseaux d'ONG participent activement à de nombreux travaux liés aux questions de droits de l'homme, de démocratisation, de non-discrimination, etc.
- *Lettonie.* La question de l'EDH fait partie d'un test obligatoire sur les compétences civiques à l'école.

3.4.4. Problèmes auxquels se heurte la mise en œuvre de ce thème – Les participants ont évoqué les nombreux défis à relever en vue de mettre en œuvre, à l'échelon national, des politiques propices à la mise en œuvre de l'EDH à la fois cohérentes et financées de manière appropriée.

* L'absence générale de volonté politique constitue un problème fondamental. Ce manque général d'intérêt de la part des autorités responsables de l'éducation se manifeste par :

- l'absence générale de politiques ;
- la délégation des politiques d'EDH à une seule personne ou à de petits services qui ne bénéficient que d'un faible soutien institutionnel et financier ;
- le manque général de ressources pour la mise en œuvre de l'EDH.

* Cette absence de volonté politique peut être en partie liée à la pression exercée sur les systèmes d'éducation pour qu'ils enseignent un grand nombre de matières différentes. De plus, il est très difficile, lors de toute réforme, de mettre en œuvre des approches « systémiques » incluant les politiques, la formation et les matériels pédagogiques (sans parler de l'EDH).

* Un deuxième problème fondamental a trait au contenu de l'EDH. Les autorités pédagogiques et les enseignants ne reconnaissent pas toujours d'emblée le caractère exceptionnel et positif de l'EDH, qu'ils sont enclins à considérer comme un sous-thème d'autres matières telles que l'éducation à la citoyenneté.

* Il est ressorti des discussions du groupe de travail que les participants reconnaissent les nombreux points communs existant entre l'EDH et l'ECD pour ce qui concerne les valeurs, les compétences, voire les connaissances qu'on est en droit d'attendre de la part des enseignants. Par ailleurs, l'EDH a ceci de particulier, que si elle porte sur les normes et les principes internationaux en matière de droits de l'homme, elle est également axée sur la justice, l'analyse du pouvoir et de l'autorité ainsi que sur l'importance de l'empathie et de l'action.

* Le Conseil de l'Europe et les co-organisateurs de la réunion régionale ont déjà donné des définitions détaillées de l'EDH et de l'ECD, mais celles-ci ne sont peut-être pas assez largement connues des décideurs et des praticiens. Il se peut également que ces approches ne fassent pas l'objet d'une présentation comparative en vue d'en illustrer, de manière simple et compréhensible pour les praticiens, les points communs et les différences.

* L'absence d'une conception claire fait que les systèmes « choisissent » parmi une série d'approches normatives liées à des thèmes voisins tels que l'EDH, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable, sans identifier ni évaluer pleinement la spécificité de chacun de ces thèmes. De plus, l'EDH peut être perçue comme relevant davantage de la « politique » que de l'« éducation » et engendrer, de ce fait, une certaine résistance de la part de la communauté des enseignants.

Outre les problèmes fondamentaux auxquels se heurte la mise en place de politiques scolaires favorables à l'EDH, les groupes de travail ont identifié les difficultés suivantes :

- l'absence de coordination entre le ministère de l'Education et les autres ministères participant à l'EDH ainsi que l'absence de coordination entre le ministère de l'Education et les partenaires internationaux tels que l'UNESCO et le HCDH ;
- le grand nombre de politiques de l'éducation définies pour une période de deux à cinq ans, cadre dans lequel travaillent les responsables de l'éducation. Les questions brûlantes ou les problèmes sociaux qui pourraient être autant d'incitations à la mise en œuvre de l'EDH peuvent changer rapidement. Il est certes possible de mettre au point des matériels en un ou deux ans, mais l'EDH

doit être menée à plus long terme pour qu'elle puisse avoir les retombées souhaitées sur le contexte national. Il faut donc avoir une vision à long terme, mais en parcourant, voire en exploitant, les possibilités qui se présentent à court terme et qui sont de nature à permettre à l'EDH de prendre racine.

- Une mise en œuvre durable nécessite l'adoption à la fois d'une approche « descendante » et d'une approche « ascendante », mais les contradictions inhérentes à ces deux démarches (par ex. « experts » par opposition à « mouvement de société ») rendent difficile leur combinaison.

3.4.5. ***Stratégies à suivre en vue de surmonter les problèmes liés à ce thème –***

* Si l'élaboration et la mise en œuvre de politique ne sont pas réalisables à l'échelon national, on pourrait lancer, à l'échelon régional ou municipal, une sorte de « projet pilote » qui pourrait être étendu par la suite.

* Un suivi et une évaluation de l'inscription au programme de l'EDH/ECDE qui en font apparaître la pratique effective contribueront à plaider en faveur de l'élaboration d'une politique nationale. En matière d'EDH, l'évaluation et la recherche, et notamment les études quantitatives de grande envergure, pourraient faciliter l'élaboration de projets et de politiques tandis que les études de cas qualitatives sur le terrain peuvent renseigner sur les bonnes pratiques.

* On pourrait mettre à profit les initiatives internationales telles que l'« Année européenne 2005 de la citoyenneté par l'éducation » et le PMEDH en vue de sensibiliser à la nécessité de mettre en place des politiques d'éducation traitant de ces thèmes.

* Il serait judicieux de faire preuve de souplesse pour ce qui concerne les « points d'accès » scolaires dans le cadre des systèmes d'éducation. Dans certains pays, l'EDH pourrait être introduite dans les écoles en tant que sous-thème de l'ECD ou de l'EDD. Quel que soit le point d'accès formel, la pratique scolaire pourrait inclure l'EDH.

* Il peut exister des politiques et des pratiques qui ne s'identifient pas comme étant liées aux droits de l'homme, mais qu'on pourrait reconnaître comme telles, par exemple les politiques en faveur de l'inclusion et les programmes de lutte contre l'intimidation. On peut rechercher des possibilités de « recadrer » les politiques existantes sous l'angle des droits de l'homme en vue de faciliter la validation et, en fin de compte, de renforcer l'emploi de l'expression « droits de l'homme à l'école ».

* Il conviendrait, si possible, de mener une recherche en vue de faire apparaître les liens entre EDH/ECD/ECRM et éducation de qualité, à savoir l'amélioration des performances scolaires. Certaines études ont associé des approches qui promeuvent la participation des élèves au sein de la classe, qui améliorent les relations à l'école et qui favorisent le travail sur un projet dans un climat social amélioré à l'école, une meilleure fréquentation et de meilleurs résultats scolaires. Si l'EDH/ECD/ECRM peut aider les

écoles à remplir leur mission éducative, cela constituera un des arguments les plus forts en faveur de sa mise en œuvre à l'école.

3.4.6. Domaines dans lesquels un soutien est nécessaire, domaines dans lesquels un soutien peut être apporté au-delà du niveau national et type de soutien nécessaire.

1. Le Conseil de l'Europe a commencé à rédiger un document cadre sur l'EDH, qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Un tel cadre devrait être établi et adopté et peut-être étendu à d'autres régions. Il permettrait, entre autres, d'aider à clarifier les notions et d'offrir, pour les questions en jeu, une référence et une compréhension communes. Outre le PMEDH proprement dit, d'autres documents cadres, tels que celui de l'UNESCO/UNICEF intitulé « Une Approche de l'éducation pour tous basée sur les droits de l'homme » pourraient également être mis à profit.

2. Tous les traités font actuellement obligation aux gouvernements de veiller à l'éducation et à la sensibilisation aux normes internationales qu'ils ont adoptées. L'EDH fait partie de ces obligations, et à ce titre elle devrait être encouragée.

3. Il serait judicieux de mettre au point, à l'intention des apprenants, des objectifs, des normes et des repères dans les cadres d'EDH/ECD/ERCM existants. Cette démarche permettrait de remédier à l'éventuelle confusion de notions dans ces domaines ainsi que de renforcer les mécanismes d'évaluation de la transparence et de la qualité. Au nombre des documents existants qui sont de nature à contribuer à une telle entreprise on peut citer :

- l'outil du Conseil de l'Europe sur l'assurance qualité dans l'ECD/EDH publié en coopération avec l'UNESCO et le CEPS, qui pourrait être davantage diffusé et testé ;
- l'outil sur les questions clés pour les décideurs en matière d'ECD/EDH qui sera préparé par le Conseil de l'Europe en 2008 ;
- «La diversité religieuse et l'éducation interculturelle : un ouvrage de référence pour les écoles » (Conseil de l'Europe)
- les processus d'enseignement et d'apprentissage énoncés dans le Plan d'action du PMEDH
- les principes directeurs pour la préparation de programmes d'études et la formation des enseignants portant sur l'enseignement des religions et des convictions fondées sur les droits de l'homme (Principes directeurs de Tolède) document publié par l'OSCE/BIDDH

4. Les agences intergouvernementales telles que le HCDH peuvent apporter un soutien technique pour les questions législatives.

5. Les partenariats entre les agences intergouvernementales, les ministères de l'Education, les institutions de droits de l'homme, les universités, les associations d'enseignants et les ONG continueront de jouer un rôle important à l'échelon national. Le fait que quatre agences intergouvernementales travaillent en coopération sur le PMEDH, chaque organisation s'efforçant de réunir, à l'échelon national, différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux envoie un message fort.

3.5. Thème 3. L'environnement d'apprentissage et les liens entre éducation formelle et éducation non formelle

3.5.1. *De quoi s'agit-il ?* – Conformément au Plan d'action du PMEDH, dans un environnement éducatif fondé sur les droits, « les droits de l'homme sont exercés et vécus quotidiennement par l'ensemble de la communauté scolaire ». Les mécanismes d'éducation formelle et d'éducation non formelle favorisent le développement cognitif, social et émotionnel de tous ceux qui participent aux processus d'apprentissage et d'enseignement.

3.5.2. *Observations générales fondées sur les discussions du groupe de travail* – Lors des discussions du groupe de travail, les participants se sont déclarés convaincus de la complémentarité de l'apprentissage formel et de l'apprentissage non formel qui ne devraient pas être considérés comme étant en concurrence. Ils ont notamment estimé qu'en matière d'EDH/ECD/ERCM, les mécanismes d'apprentissage non formels comportaient de nombreux avantages.

Pour ce qui concerne l'environnement éducatif, on a estimé qu'une approche globale de l'école constituait la clef pour que les droits de l'homme soient véritablement « vécus » et pas uniquement « enseignés » dans le cadre scolaire.

3.5.3. *Exemples de bonnes pratiques* – Les participants ont estimé qu'il existait de nombreux exemples de bonnes pratiques relatives à l'EDH et l'environnement d'apprentissage, y compris les écoles pluriethniques, les projets transfrontaliers et l'approche globale de l'école. Au nombre des exemples cités, on compte notamment (liste non exhaustive):

- Les « écoles à thème », telles que les écoles de la Paix (Finlande, Pays-Bas) et les écoles démocratiques (Russie). La mise en réseau de certaines écoles sur le plan national et international (par exemple, le réseau des Ecoles pour la Paix de l'UNESCO)
- Les programmes de développement des écoles fondés sur la coopération entre les directeurs d'établissement, les parents et les élèves (soutenus par les Nations unies en Crimée et en Ukraine).

Il existe également de très nombreux exemples de bonnes pratiques en matière d'approches éducatives non formelles de l'EDH. En voici une sélection :

- Unions d'élèves, conseils d'étudiants, représentants des étudiants au sein du Conseil d'établissement, parlement des enfants ;
- programme d'élections destiné aux jeunes en vue de préparer les élèves à exercer leurs droits et leurs devoirs de citoyens (Arménie) ;
- autoévaluation par les élèves de l'environnement pédagogique
- programmes de médiation par des pairs
- relations avec la communauté par le biais de travaux de projet

- cours de langues à l'intention des élèves immigrés ou réfugiés et de leurs parents
- actions contre le racisme et l'intimidation
- conseillers aux droits de l'homme dans les écoles (Pologne) et travailleurs sociaux auprès des jeunes (Finlande)
- Possibilités de formation « personnelle et sociale » (Portugal)

3.5.4. *Problèmes auxquels se heurte la mise en œuvre de ce thème –*

* D'une manière générale, l'éducation non formelle est considérée comme étant moins « légitime » que l'éducation formelle. Ainsi constate-t-on, par exemple que le Plan d'action du PMEDH, est axé sur l'éducation formelle. Cet état de choses limite les possibilités de mettre en œuvre de tels programmes de manière systématique et durable à l'échelon national.

* Dans ce contexte, on peut noter qu'en principe, les acteurs de l'éducation non formelle et les acteurs de l'éducation formelle ne communiquent pas directement. Les acteurs de l'éducation non formelle peuvent être considérés comme des bénévoles plutôt que comme faisant partie du personnel pédagogique. Là où l'EDH/ECD est inscrite au programme, ces désaccords peuvent entraver les efforts coordonnés et notamment les expériences d'apprentissage scolaire et extrascolaire des élèves.

* Les administrateurs et les éducateurs peuvent hésiter à adopter des dispositions nouvelles et novatrices pour lesquelles il n'existe souvent pas de formation. On s'est aussi posé la question de savoir comment « amener les bonnes personnes à participer à la formation des enseignants ».

* L'environnement éducatif général d'une école peut avoir une culture qui ne reflète pas les valeurs des droits de l'homme. « Un des obstacles les plus importants auxquels se heurte l'EDH, c'est qu'elle est censée être enseignée à l'école, mais les écoles ne respectent pas toujours les droits des enfants ou du personnel enseignant » (Groupe de travail n° 4)

* Beaucoup de conseils d'établissement font preuve de passivité et les contacts extrascolaires peuvent rester formalisés et inefficaces.

* Les ONG, qui mènent bon nombre des activités d'éducation non formelle, ne bénéficient souvent pas d'un financement suffisant.

3.5.5. *Stratégies à suivre en vue de surmonter les problèmes liés à ce thème –*

* Les praticiens devraient avoir pour objectif de promouvoir une véritable « école des droits de l'homme », ces derniers devant en sous-tendre toutes les actions. L'« labellisation » des écoles, (« écoles des droits de l'homme », « écoles de la paix », par exemple) pourrait contribuer à faire porter l'attention générale sur ces thèmes. Il conviendrait, dans toute la mesure du possible, de créer des environnements d'apprentissage « non formels » au sein des environnements d'apprentissage formels, ce

qui permettrait de mieux « vivre » les droits de l'homme à l'école. Sur le plan pratique, il pourrait s'avérer judicieux de commencer par inscrire l'EDH au programme d'études pour ensuite travailler à modifier la culture de l'école.

* Dans l'éducation non formelle, la qualité de l'interaction est élevée et constitue un facteur clé pour inciter les élèves à s'engager en faveur des droits de l'homme. La première phase du Programme mondial n'est certes pas particulièrement axée sur l'éducation non formelle, mais celle-ci peut utilement contribuer à la mener à bien. De plus, elle joue assurément un rôle central dans l'apprentissage de l'EDH tout au long de la vie.

* On peut relier autonomie de l'école et apprentissage extrascolaire. Les deux orientations renforcent clairement l'EDH non formelle par le biais des expériences personnelles des élèves et des enseignants.

* Il faut organiser de manière plus structurée le rapprochement entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle en Europe. Il faut créer des lieux de dialogue où l'éducation formelle et l'éducation non formelle pourront tenir des échanges de vues sur l'EDH/ECD et travailler selon une approche intersectorielle. Il reste encore des occasions pour identifier les besoins, pour adapter les programmes à leur contexte et pour travailler ensemble à tirer le maximum de bénéfice pour les apprenants.

* Promouvoir la participation et l'expression véritables au sein des conseils d'établissements ainsi qu'au sein des conseils d'étudiants, etc.

* Les autorités pédagogiques pourraient élaborer, à l'intention des écoles, des « indicateurs de performance » incluant la perspective des droits de l'homme, le climat social et la diversité au sein de l'école. Ce modèle a été conçu en Suède. A ce propos, il faut intensifier les recherches sur l'apprentissage non formel et l'impact des différents modèles d'écoles sur l'engagement des élèves en faveur des droits de l'homme.

* Les agents de changement doivent travailler directement avec les chefs d'établissements/proviseurs qui jouent un rôle clé dans les approches adoptées par l'ensemble de l'école ; ce sont eux, en effet, qui définissent les attentes à l'échelle de l'établissement et qui en « créent le climat ».

* Organiser la formation continue des enseignants en prenant pour unité de changement non pas la salle de classe, mais « l'école ». Les évaluations de suivi devraient être effectuées à l'échelle de l'école.

* Le secteur non formel exerce une forte influence sur l'éducation formelle en matière d'emploi du temps, de sujets, de compétences, de formation des enseignants, etc. Les Etats devraient concevoir des normes relatives au contenu et aux méthodologies de l'éducation non formelle, ce qui contribuera à légitimer les activités de ce secteur.

3.5.6. Domaines dans lesquels un soutien est nécessaire, domaines dans lesquels un soutien peut être apporté au-delà du niveau national et type de soutien nécessaire -

1. Les participants au groupe de travail estiment que le soutien financier nécessaire à l'établissement des programmes dans l'environnement d'apprentissage et le secteur de l'éducation non formelle devrait provenir au premier chef de sources nationales et locales. Toutefois, l'idéal serait d'obtenir un soutien financier de la part de l'Union européenne ou des co-organisateurs de la réunion régionale. Par le passé, le Conseil de l'Europe, a accordé, par le biais de son Fonds européen pour la Jeunesse, un soutien financier à des projets en matière d'EDH émanant d'ONG de jeunesse ; l'UNESCO a soutenu les écoles du réSEAU ; et le HCDH a octroyé, dans le cadre du projet « Aider les communautés tous ensemble » de petites bourses à des ONG/société civile locales travaillant dans le domaine de l'EDH.

2. Il pourrait s'avérer nécessaire de multiplier les matériels EDH/ECD axés sur l'apprentissage non formel et l'approche globale de l'école. Il convient de diffuser largement les publications existantes, notamment le guide du Conseil de l'Europe pour une gouvernance démocratique de l'école, qui est l'un des rares instruments existants pour expliquer l'approche globale de l'école.

3.6. Thème 4. Enseignement et apprentissage : processus et outils

3.6.1. **De quoi s'agit-il ?** – Conformément au Plan d'action du PMEDH, les processus et les outils d'enseignement et d'apprentissage associés à l'EDH englobent des contenus de programmes et des objectifs fondés sur les droits de l'homme, des méthodologies démocratiques et participatives ainsi que l'utilisation de matériels et des manuels conformes aux valeurs des droits de l'homme.

3.6.2. **Observations générales tirées des discussions du groupe de travail** – Des cinq thèmes traités lors de la Réunion régionale, c'est celui qui a été le plus développé. Il existe bon nombre d'expériences collectives pour ce qui concerne les matériels de formation et d'apprentissage relatifs à l'EDH/ECD/ERCM ainsi qu'une compréhension commune de l'importance des méthodologies interactives.

Néanmoins, les besoins en outils relatifs à l'EDH ainsi que les possibilités de les mettre en oeuvre varient d'un pays à l'autre. Les participants ont noté qu'en Russie, par exemple, il existait bien des matériels d'enseignement et d'apprentissage, mais que ceux-ci devaient être modifiés et améliorés. Dans d'autres pays, toutefois, il faut encore élaborer de tels matériels.

3.6.3. **Exemples de bonnes pratiques** – Les praticiens participant au groupe de travail ont donné de nombreux exemples de bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage. Les ONG représentées à la réunion régionale travaillent activement dans les écoles. Les participants ont été encouragés à soumettre leurs observations pour inclusion éventuelle dans le Recueil de bonnes pratiques.

Les discussions du groupe de travail ont principalement porté sur la méthodologie de l'enseignement et de l'apprentissage. Au nombre des autres exemples intéressants de bonnes pratiques, on a pu noter :

- *Finlande*. Les ONG actives dans le domaine de la formation des enseignants ont mis en place un site web national sur l'EDH et suivent les activités menées dans les universités et les instituts de formation des enseignants.
- *Moldova*. Publication d'une revue « spéciale EDH et instruction civique » comprenant une section présentant les expériences faites par les élèves et les enseignants.
- *Lituanie*. Evaluation annuelle des résultats obtenus par les élèves en matière d'activités civiques et d'autogestion.

3.6.4. **Problèmes à surmonter en vue de la mise en œuvre de ce thème –**

Bien qu'un grand nombre de matériels d'enseignement et d'apprentissage de l'EDH soient aujourd'hui disponibles (y compris des outils en ligne gratuits), leur utilisation se heurte encore à de nombreux obstacles. Au nombre de ceux mentionnés au sein du groupe de travail, on compte :

- le manque de ressources qu'on observe dans certains pays pour la conception et/ou l'adaptation de ces matériels à une utilisation locale ;
- le manque de savoir-faire des enseignants en matière de méthodes d'enseignement interactives et de processus démocratiques liés à l'EDH, qui n'est pas traité de manière appropriée dans le cadre de la formation des enseignants ;
- le manque de clarté des matériels, des dénominations, des programmes (par ex. droits de l'homme, égalité des sexes, éducation générale, instruction civique) ;
- le manque de motivation des enseignants à l'égard du sujet lui-même (qui est considéré comme n'étant pas pertinent, voir comme étant « politique »)
- le manque de motivation des enseignants en raison d'autres pressions liées au travail dans les écoles (emplois du temps surchargés, absence de formation d'enseignants spécialisés ou absence de soutien pour l'enseignement des droits de l'homme)

On a mentionné le fait que certaines stratégies et méthodologies d'EDH risquent ne pas fonctionner en raison de l'absence de débat sur les aspects pédagogiques, par exemple pour ce qui a trait au rôle de l'école, à la nature de l'éducation (par ex. tout au long de la vie et holistique). De plus, l'enseignement de l'EDH peut être mal dispensé lorsqu'il se réduit à une présentation purement historique ou à un cours didactique.

3.6.5. **Stratégies pour surmonter les défis liés à ce thème –**

* La plupart des stratégies proposées par les participants ne portaient pas sur les barrières culturelles, politiques et institutionnelles auxquelles se heurtent les processus d'enseignement et d'apprentissage, mais sur les outils destinés à soutenir l'EDH.

* Les participants ont noté l'éventail extrêmement vaste d'outils, de mallettes et de matériels aujourd'hui disponibles, dont beaucoup peuvent être partagés et adaptés. Le futur recueil de bonnes pratiques devrait contribuer à cette diffusion. Il conviendrait notamment de partager des méthodologies novatrices, telles que les bandes dessinées et les festivals de bandes dessinées auxquels on a eu recours avec succès pour promouvoir l'EDH. Il serait souhaitable de créer une plateforme de ressources en ligne à cette fin. A l'échelon sous-régional, le groupe de travail russe a identifié le besoin de créer une chaîne de télévision par internet en vue de faciliter l'échange d'informations sur les outils et les pratiques existants.

* Afin d'accroître la pertinence de tels outils, on a suggéré que les matériels d'apprentissage de l'EDH se fondent sur les valeurs, l'histoire, la religion et la littérature locales. On peut avoir recours à l'EDH pour traiter des problèmes locaux tels que la violence à l'école et pour promouvoir des valeurs positives. Des conseils sur la façon d'adapter au mieux les ressources existantes aux contextes locaux sont les bienvenus.

* Afin d'accroître l'acquisition de tels outils à l'échelon local, les enseignants devraient participer directement à l'élaboration des programmes et des manuels. Les matériels d'EDH devaient être élaborés en se « fondant sur la pratique » et avec la participation des acteurs locaux plutôt que des experts proprement dits. S'agissant de la conception et de la mise en œuvre générales du programme, des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux devraient participer à tous les niveaux en vue d'en instaurer la propriété. Cette démarche a déjà été effectuée avec quelque succès par le Conseil de l'Europe en Bosnie-Herzégovine.

3.6.6. Domaines dans lesquels un soutien est nécessaire, domaines dans lesquels un soutien peut être fourni au-delà du niveau national et type de soutien nécessaire –

1. Le recueil de bonnes pratiques corédigé par le Conseil, l'OSCE/BIDDH, le HCDH et l'UNESCO se veut un soutien dans ce domaine. Un tel recueil devrait contribuer à l'efficacité de l'EDH/ECD/ERCM par le biais d'échanges de bonnes pratiques. Le HCDH est également doté d'une banque de données et d'une collection de ressources sur l'EDH et la formation.

2. Des directives et du matériel de formation écrits sur la manière d'adapter les matériels d'apprentissage aux divers groupes d'apprenants et aux divers contextes locaux pourraient contribuer à garantir une utilisation efficace des ressources dans le domaine de l'EDH.

3. Comme on l'a mentionné dans la section relative aux politiques, il serait judicieux de définir des objectifs, des normes et des références à l'intention des apprenants au sein

des cadres EDH/ECD/ERCM existants. Des contenus spécifiques peuvent être ajoutés en tant que suppléments nationaux.

3.7. Thème 5. Développement pédagogique et professionnel des enseignants et des autres membres du personnel éducatif

3.7.1. *De quoi s'agit-il ?* – Tous les enseignants et les membres du personnel éducatif doivent être à même de transmettre et d'incarner les valeurs des droits de l'homme. Conformément au Plan d'action du PMEDH, « la formation initiale et la formation continue doivent promouvoir les connaissances, l'engagement et la motivation des éducateurs en matière de droits de l'homme ».

3.7.2. *Observations générales fondées sur les discussions du groupe de travail* – Les participants se sont accordés à dire que les enseignants étaient mal ou peu préparés à enseigner l'EDH/ECD/ERCM. Cet état de choses est dû à l'absence générale de possibilités de formation et à la priorité relativement faible accordée à ce domaine par rapport à d'autres matières.

* Les participants ont considéré que l'EDH ne devrait pas être « marginalisée » au sein du programme d'études de tel ou tel sujet, mais qu'elle devrait être intégrée par l'ensemble de l'équipe d'enseignants des établissements de formation.

* La majeure partie de la formation des enseignants est dispensée sur le tas par des ONG. De telles formations ont tendance à se caractériser par le manque de moyens ; de plus, elles ne sont pas durables. Puisque l'EDH/ECD/ERCM fait partie de la politique de l'éducation, les gouvernements devraient prendre les dispositions nécessaires pour assurer la formation initiale et continue des enseignants. D'une manière générale, on note que la formation a davantage lieu dans le cadre de la formation continue que dans le cadre des établissements de formation d'enseignants.

3.7.3. *Exemples de bonnes pratiques* – Il existe quelques exemples de bonnes pratiques en matière de formation des enseignants. Ces pratiques englobent la collaboration entre les ONG, les universités et les institutions nationales de formation continue des enseignants. On trouvera ci-après quelques exemples mentionnés au sein du groupe de travail (liste non exhaustive) :

- *Allemagne*. La formation continue des enseignants en matière d'EDH, à laquelle participent une ONG et une université, a lieu par le biais d'une combinaison de formation en ligne et de formation directe
- *Estonie*. La formation continue des enseignants est assurée par une ONG et des certificats reconnaissant cette formation sont délivrés par le ministère de l'Éducation.
- *Norvège*. Un centre européen de ressources pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation interculturelle sera créé en 2008 par le

Gouvernement norvégien en coopération avec le Conseil de l'Europe. Ce centre s'occupera, entre autres, de la formation continue des enseignants de concert avec le programme de formation Pestalozzi .

- *Autriche.* Au cours de la décennie de l'EDH, le ministère de l'éducation a mis en place, à l'intention des enseignants, un centre de service pour l'EDH et un centre de services pour l'éducation à la citoyenneté à l'Institut Boltzmann des droits de l'homme qui a son siège à Vienne. En 2006, ces deux centres ont été regroupés sous le nom de POLIS (« *Politik in der Schule* »). POLIS propose un soutien et du matériel pédagogique ; il organise des séminaires et des ateliers pour les écoles, des cours de formation pour les enseignants ainsi que des événements spéciaux (par ex. des journées d'action pour l'éducation à la citoyenneté).
- *Croatie.* Un effort commun des ONG, de la société civile et d'une institution nationale de formation continue des enseignants a débouché sur la mise en place de cours de formation continue réguliers sur les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique. Les cours et les formations proposés par les ONG et dispensés par des éducateurs issus des ONG peuvent être intégrés dans la formation étatique des enseignants. Les certificats obtenus dans le cadre de l'éducation non formelle sont reconnus par les autorités.

3.7.4. *Défis pour la mise en œuvre de ce thème –*

* Il arrive souvent que les ONG soient chargées de former des enseignants sur le tas, ce qui est à la fois inapproprié et inefficace. Dans de nombreux pays, on observe une absence générale de possibilités, pour les enseignants, d'obtenir une formation continue et une formation initiale.

* Lorsque la formation continue existe, elle manque parfois à la fois de contenu et de vision.

* Certaines écoles refusent d'ouvrir leurs portes à la formation continue dispensée par les ONG ou à des stratégies alternatives de développement professionnel Les systèmes traditionnels de formation continue peuvent également opposer une résistance à l'introduction d'un nouveau contenu.

* Un grand nombre d'enseignants demeurent mal formés en matière d'EDH/ECD/ERCM. Cette situation constitue une importante entrave à la mise en œuvre de ces approches même dans les pays qui ont couché sur le papier des politiques en vue de les soutenir.

3.7.5. *Stratégies à suivre en vue de surmonter les problèmes liés à ce thème –*

* Elargir les groupes-cibles des formations en vue de susciter, de la part des professionnels de l'éducation, un intérêt plus large pour l'EDH et de les inciter à

l'adopter. Cette stratégie pourrait, en fin de compte, déboucher sur un consensus à propos de la nécessité pour les enseignants de bénéficier de davantage de soutien dans ce domaine. Les groupes-cibles potentiels identifiés par les groupes de travail sont : les directeurs d'établissements scolaires, les administrateurs, les décideurs, les parents et les membres de la communauté. La formation des directeurs d'établissements scolaires revêt une importance particulière pour promouvoir la compréhension et le soutien de l'EDH dans les systèmes scolaires décentralisés.

* Faire en sorte que l'EDH soit motivante et passionnante. Cela encouragera les enseignants et d'autres personnes à poursuivre leur propre formation et à continuer de s'engager en faveur de l'EDH et peut-être d'entraîner leurs pairs.

* Laisser aux ONG le soin de concevoir des stratégies et des formations dans le but de les transférer aux structures gouvernementales une fois passé le stade expérimental.

* Il conviendrait d'élaborer, à l'intention des institutions de formation des enseignants, des normes en matière de programme d'études ou un programme central qui fasse référence aux droits de l'homme, à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation au respect et à la compréhension mutuels. Un programme central en matière d'EDH – englobant des méthodes, des outils et des conseils sur la manière de les adapter à la situation locale – devrait faire partie de la formation initiale des enseignants.

* La formation continue des enseignants à l'éducation aux droits de l'homme pourrait se dérouler dans les centres de formation existants (la Russie, par exemple, en compte 100).

* Lancer des initiatives en vue de créer des organisations professionnelles chargées de promouvoir l'EDH (en recourant à des méthodes d'autoréglementation), y compris l'éducation des pairs à la formation à la méthodologie.

3.7.6. Domaines dans lesquels un soutien est nécessaire, domaines dans lesquels un soutien peut être apporté au-delà du niveau national et type de soutien nécessaire –

1. Puisqu'il s'agit d'éducation aux droits de l'homme, le Conseil de l'Europe devrait étendre son programme de formation Pestalozzi aux professionnels de l'éducation et les gouvernements devraient être encouragés à reconnaître la valeur de ce programme.

2. Le futur outil du Conseil de l'Europe sur l'acquisition par tous les enseignants des compétences de bases en matière, qui sera établi vers la fin de 2008 devrait être pris en compte lors de la formation initiale et continue de tous les enseignants.

3. Les participants ont manifesté leur soutien pour la réunion interinstitutionnelle sur la formation des enseignants à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation aux droits de l'homme que le Conseil de l'Europe accueillera en 2008.

4. Des experts européens et/ou internationaux devraient être invités à conseiller directement les institutions nationales de formation des enseignants. L'UNESCO a entrepris de soutenir les Etats membres dans le domaine de l'enseignement supérieur ; tous les coorganisateur de la réunion régionale participent directement aux efforts de formation des enseignants ou les soutiennent.

5. A l'échelon national, les instituts de formation des enseignants, les services de conception des programmes d'études et les services ministériels devraient être appelés à se réunir en vue d'offrir un mécanisme de soutien coordonné et efficace pour l'enseignement de l'EDH/ECD/ERCM.

4. Résultats généraux de la réunion

Les objectifs étaient les suivants :

4.1. Identifier et mettre en avant les pratiques nationales de mise en œuvre, y compris les réalisations, les problèmes et les obstacles et discuter de solutions possibles.

Voir la section précédente sur les résultats des discussions du groupe de travail.

4.2. Promouvoir le partage d'informations, la coopération et le travail en réseau dans et entre les pays du Conseil de l'Europe et de l'OSCE

Voir la section précédente sur les résultats des discussions du groupe de travail.

4.3. Examiner et renforcer le soutien apporté conjointement par les organisations européennes et les autres organisations intergouvernementales

Durant l'après-midi du deuxième jour de la réunion, le Conseil de l'Europe et les autres co-organisateur de la réunion ont présenté conjointement les types de soutien disponibles en vue de promouvoir la mise en œuvre de la première phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme à l'échelon national. Une vue d'ensemble de ces soutiens figure à l'Annexe IV.

4.4. Faire mieux connaître le Plan d'action et le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme

L'ordre du jour général de la réunion prévoyant des débats sur les thèmes clés liés au Programme mondial, cet objectif a assurément été atteint. De plus, 200 exemplaires du Plan d'action (2005-2007) du Programme mondial des Nations unies en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et de sa brochure annexe, ont été mis à la disposition des participants en anglais, en français et en russe.

4.5. Faire mieux connaître le futur « recueil de bonnes pratiques » établi sous la direction de l'OSCE/BIDDH

En vue d'encourager les contributions au Recueil de bonnes pratiques en matière d'éducation aux droits de l'homme, y compris l'éducation à la citoyenneté et l'éducation au respect et à la compréhension mutuels, des appels ont été lancés lors de toutes les séances plénières et lors des réunions de chaque groupe de travail. Une documentation sur l'appel à contribution était disponible en anglais, en français et en russe. Après la clôture de la réunion, le Conseil de l'Europe a une nouvelle fois invité les participants à réfléchir aux contributions qu'ils pourraient apporter au recueil ; j'ai, pour ma part, réitéré cet appel par des courriels que j'ai envoyés aux participants en me fondant sur les informations fournies par les rapporteurs à propos des bonnes pratiques évoquées au cours des sessions des groupes de travail.

4.6. Mettre en évidence les liens entre le Plan d'action et le Programme d'activités 2006-2009 du Conseil de l'Europe « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » ainsi que les efforts déployés antérieurement dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

4.7. Mettre en évidence les liens entre le Plan d'action et les travaux de l'OSCE/BIDDH dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation au respect et à la compréhension mutuels (ERCM).

4.8. Mettre en évidence les liens entre le Plan d'action et les travaux de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation aux valeurs, de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation à la paix.

Les objectifs 4.6 à 4.8 ont été réalisés par le biais de présentations effectuées lors de la séance plénière initiale ainsi que lors de la séance de clôture.

4.9. Diffuser les matériels et les publications pertinents.

Le Conseil de l'Europe a distribué des centaines de publications en anglais et en français, au nombre desquelles :

- une documentation générale sur le Conseil de l'Europe ;
- des publications relatives à l'éducation à la citoyenneté démocratique ;
- la dimension européenne de l'éducation (par ex. éducation des enfants roms et diversité religieuse/éducation interculturelle) ;
- le bulletin COMPASS et des documents sur les activités de formation menées par la Direction de la Jeunesse ;
- le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme a distribué la documentation suivante en anglais, en français et en russe :

- « L'ABC de l'enseignement des droits de l'homme » (200 exemplaires) ;

- un jeu d'affiches accompagnant l'« ABC de l'enseignement des droits de l'homme » (150 exemplaires) ;
- la publication n° 6 de la Série « Education et formation » : Formation aux droits de l'homme : un manuel sur la méthodologie de formation aux droits de l'homme (110 exemplaires) ;
- une affiche de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (200 exemplaires) ;
- la liste des publications du HCDH (200 exemplaires).

Tous les participants ont été invités à partager des exemples de leurs travaux sur le « marché de l'information » installé à l'extérieur de la salle de conférence principale.

4.10. Contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action et aux suites à lui donner

Les discussions des groupes de travail, dont les résultats ont été mis en évidence dans la section précédente ainsi que les rapports individuels ont fait l'objet d'une évaluation à la fois riche et stimulante du PMEDH ainsi que de la pratique et des perspectives de l'EDH dans les écoles européennes.

5. ANNEXE

Annexe I. Programme

Annexe II. Liste des participants

Annexe III. Communiqué de presse

ANNEXE I : PROGRAMME

Lundi 5 novembre 2007

08h30-09h30	Enregistrement des participants
09h30-10h15 Session plénière	Présidente: Mme Reinhild OTTE, Présidente du Groupe ad hoc consultatif sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR) du Conseil de l'Europe Allocution de bienvenue du Conseil de l'Europe (10 min) : Mme Ólöf ÓLAFSDÓTTIR, Chef du Service de l'Éducation scolaire et extra-scolaire du Conseil de l'Europe Allocution de bienvenue du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (10 min) : M. Ibrahim WANI, Chef, Service de la recherche et du droit au développement Allocution de bienvenue de l'OSCE/BIDDH (10 min) : Mme Kirsten MLAČAK, Chef du Service des droits de l'homme du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE Allocution de bienvenue de l'UNESCO (10 min) Mme Linda KING, Chef de la Section pour la Promotion des droits et des valeurs dans l'éducation, Division pour la promotion de l'éducation de base
10h15-11h00	Buts, objectifs et résultats attendus de la réunion européenne (15 minutes) Mme Ólöf ÓLAFSDÓTTIR, Chef du Service de l'Éducation scolaire et extra-scolaire du Conseil de l'Europe Intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire – une approche globale (15 minutes) Mme Elena IPPOLITI, Spécialiste des droits de l'homme, Unité de Méthodologie, Education et Formation du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Informations pratiques Mme Yulia PÉRERVA, Administratrice, Division de l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
11h00-11h30	Pause-café

14h00-18h00 **Sessions des groupes de travail – Introduction**

Dans chaque groupe de travail (GT): 1 Introduction par le modérateur (10 minutes)
1 présentation (7 minutes)

Salle 2 GT1 (français) Modérateur M. Pol DUPONT Rapporteur M. Michel FORST	Salle 6 GT3 (anglais) Modérateur M. David KERR Rapporteur M. Kabir SHAIKH	Salle 8 GT5 (anglais) Modérateur Mme Alenka Elena BEGANT Rapporteur Mme Vibeke EIKAAS
Salle 3 GT2 (russe) Modérateur M. Alexander SUNGUROV Rapporteur M. Krzysztof OSTROWSKI	Salle 7 GT4 (anglais) Modérateur Mme Linda KING Rapporteur Mme Barbara SCHMIEDL	Salle 1 GT6 (anglais, français, russe) Modérateur M. Barry van DRIEL Rapporteur M. Maarten COERTJENS

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-18h00 **Sessions des groupes de travail (à continuer)**

14h00-16h00 1^{er} thème

six groupes
de travail
parallèles **Le processus national de l'intégration de l'éducation aux droits de
l'homme dans le système scolaire**

16h00-16h30 Pause-café

16h30-18h00 six groupes de travail parallèles	2 ^{ème} thème Planification et mise en œuvre de politiques
18h30	Vin d'honneur (Restaurant Bleu), Palais de l'Europe offert par Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport

Mardi 6 novembre 2007

09h00-10h30 six groupes de travail parallèles	3 ^{ème} thème L'environnement d'apprentissage et les liens entre l'éducation formelle et non formelle
10h30-11h00	Pause-café
11h00-12h30 six groupes de travail parallèles	4 ^{ème} thème Enseignement et apprentissage : processus et outils
12h30-14h00	Déjeuner
14h00-15h30 six groupes de travail parallèles	5 ^{ème} thème Développement pédagogique et professionnel des enseignants et des autres membres du personnel éducatif
15h30-16h00	Pause-café
Session plénière	Président: M. César BÎRZÉA, Président du Comité directeur de l'Education du Conseil de l'Europe
16h00-16h30	Possibilités de soutien proposées par le HCDH de l'ONU, l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH et le Conseil de l'Europe (présentation par un membre du Comité d'Action)
16h30-17h45	Idées-forces dégagées par les groupes de travail - 6 rapporteurs (maximum 5-7 minutes chacun) Idées-forces dégagées par le Rapporteur général de la réunion, Mme Felisa TIBBITTS (10 minutes) Perspective : « Intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire » M. Thomas HAMMARBERG, Commissaire aux Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe

Discussion

17h45-18h00 Remarques finales du Conseil de l'Europe, organisation hôte
Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale de
l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport

ANNEXE II : LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

ANDORRA / ANDORRE

Mr Salvador SALA CARRASCO
Ministeri d'Educació i Formació Professional
Edifici El Moli
Av. Rocafort, 21-23
AD600 SANT JULIÀ DE LÒRIA
Working language: F/E

Apologised / excusé

ARMENIA / ARMENIE

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Barbara SCHMIEDL
Programme, Training, Public Relations
European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy
Schubertstrasse 29/I, A-8010 GRAZ
<http://www.etc-graz.at>
Working language: E

Ms Elisabeth TUREK
Centre for Citizenship Education in Schools
5 Helferstorferstrabe Street
1010 VIENNA
Working language: E

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Azad AKHUNDOV, Chief Executive
International Department, Ministry of Education
49 Khatai avenue, 370008 BAKU
Working Language: E

BELARUS

BELGIUM / BELGIQUE

Flemish community / Communauté flamande

French community / Communauté française

Mr Pol DUPONT, Professeur
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education à Mons
20, rue du Parc, B-7000 MONS
Working Language: F

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

BULGARIA / BULGARIE

Mme Lubov DRAGANOVA, Représentante Permanente Adjointe de la Bulgarie
22, rue Fischart, F-67000 STRASBOURG

Working Language: F

CROATIA / CROATIE

Ms Alida MATKOVIC, Head of the Department for Multilateral Cooperation
Ministry of Science, Education & Sports
Directorate for International Co-operation
Strossmayerov trg 4
HR-10000 ZAGREB
Working Language: E

Ms Nevenka LONČARIĆ JELAČIĆ, Head
Centre for Adult Education, Education and Teacher Training Agency
Badalićeva 24, 10 000 ZAGREB
Working Language: E

CYPRUS / CHYPRE

Mr Panayiotis MAVROS, Inspector of Secondary Education
Ministry of Education and Culture
Kimonos and Thucydides Corner, 1434 NICOSIA
Working Language: E

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Zdeňka MAŠKOVÁ, Head of the Department for Education Outside the Classroom
Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic
Karmelitská 7, 118 12 PRAHA 1
Working language: E/F/R

DENMARK / DANEMARK

Mr Christian Lamhauge RASMUSSEN, Head of Section
Ministry of Education
Department of Primary, Lower Secondary and General Adult Education
Frederiksholms Kanal
261220 COPENHAGEN K
Working Language: E

Ms Sanne LARSEN, Special Advisor
Ministry of Education
Frederiksholms Kanal
261220 COPENHAGEN K
Working Language: E

ESTONIA / ESTONIE

Ms Tiina KIVIRAND, Head of General Education Eepartment
Ministry of Education and Research
Munga 18
TARTU 50088
Working Language: E

FINLAND / FINLANDE

Ms Satu HEIKKINEN, Special Adviser
Ministry of Education, Department for Education and Science Policy, General Education
Division
P.O Box 29, FI-00023 Government
Working Language: E

FRANCE

M. Alain BERGOUNIOUX
Inspecteur général de l'éducation nationale, Histoire et Géographie
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07
Working Language: F

GEORGIA / GEORGIE**GERMANY / ALLEMAGNE**

Ms Reinhild OTTE
Standing Conference of Ministers of Education and Cultural Affairs of the Federal Republic of
Germany, c/o Ministry of Education, Youth and Sports Baden-Württemberg
Schlossplatz 4, D-70173 STUTTGART
Working Language: E/F

Ms Claudia LOHRENSCHEIT
German Institute for Human Rights
Zimmerstrasse 26/27, 10969 BERLIN
Working Language: E

Ms Birgitta RYBERG
Sekretariat des Ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik
Deutschland
Lennéstr. 6, D-53113 BONN
Working Language: E

GREECE / GRÈCE

Ms Maria FASSARI
Greek Ministry of National Education and Religious Affairs
Directorate of International Relations in Education
Section of International Organizations
Working language: E

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

HUNGARY / HONGRIE

Mr Sándor BRASSÓI
Deputy Head of Department (Dept. of Public Education)
Ministry of Education and Culture
1055 Budapest Szalay u. 10-14
Working Language: E

ICELAND / ISLANDE

Ms Sesselja SNAEVARR, Adviser
Ministry of Education, Science and Culture
Division of Curriculum, Sölvhólgata 4
150 REYKJAVIK, Iceland
Working Language: E

IRELAND / IRLANDE**ITALY / ITALIE**

Mme Rita RENDA
Ministero della Pubblica istruzione, Direzione Generale Relazioni Internazionali
Viale trastevere 76/A, I-00153 ROMA
Working Language: F

LATVIA / LETTONIE

Ms Sandra FALKA, Specialist for Curriculum of Social Sciences
Ministry of Education and Science
Centre for Curriculum Development and Examinations
Valnu Street 2, RIGA LV 1050
Working Language: E/R

LIECHTENSTEIN

Mme Andrea HOCH
Amt für Auswärtige Angelegenheiten (Office des Affaires Etrangères)
Heiligkreuz 14
FL-9490 VADUZ
Working Language:

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Ginta ORINTIENE, Civic Education specialist
Education Development Centre
M. Katkaus 44, LT-09217, Vilnius
Working Language: R

LUXEMBOURG

M. Joseph BRITZ, professeur-attaché
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
29, rue Aldringen
L- 2926 LUXEMBOURG
Working Language: F/E

MALTA / MALTE

Ms Josephine VASSALLO, Education Officer
Democracy and Values Education
Ministry of Education, Youth and Employment
Education Division, Great Siege Road
FLORIANA CMR02
Working Language: E

Apologised / excusée

MOLDOVA

Ms Nadejda VELISCO, Head of Department of Secondary Education
Ministry of Education and Youth, Piata Marii Adunari Nationale 1
CHISINAU MD 2033
Working Language: R

MONACO

Mme Sylvia CHEYNUT, Responsable du Centre de Formation Pédagogique
Direction de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Avenue de l'Annonciade, 98000 Monaco
Working Language: F

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO**NETHERLANDS / PAYS BAS****NORWAY / NORVEGE**

Ms Maren HEGNA, Advisor

Mr Gunnar MANDT, Deputy Director General
Ministry of Education and Research
PB 8119 Dep., 0032 OSLO
Working Language: E

Mr Lars ULSNES, Senior Advisor
Norwegian Ministry of Education and Research
Department for Policy analysis, Lifelong and International Affairs
PB 8119 Dep., 0032 OSLO
Working Language: E/F

POLAND / POLOGNE

Ms Malgorzata CICHUCKA, Counsellor
Ministry for Foreign Affairs of Poland
Aleja Szucha 23, 00 – 918 WARSAW
Working Language: E

Ms Stefania WILKIEL, Counsellor to the Minister
Department for European Integration, Ministry of Education and Science,
Aleja Szucha 25, 00 – 918 WARSAW
Working Language: E

PORTUGAL

Ms Rosa AFONSO

GAERI - Gabinete de Assuntos Europeus e Relações Internacionais do Ministério da Educação
Bureau for European Affairs and International Relations of the Ministry of Education

Av. Infante Santo, 2, 4º andar, sala 4.01, P-1350-178 LISBOA

Working Language:

ROMANIA / ROUMANIE

Mr César BÎRZÉA, Chair of CDED

Director, Institut des Sciences de l'Education

37 Stirbei Voda, 70732 BUCAREST

Working Language: E/F

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Ms Tatiana BESHENENKO, Assistant Manager of Department Politics Education

Ministry of Education and Science, str. Tverskaya, 11 Moscow, The Russian Federation

Working Language: R

SAN MARINO / SAINT-MARIN**SERBIA / SERBIE****SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE****SLOVENIA / SLOVÉNIE**

Ms Erika RUSTJA

Ministry of Education and Sport, Education Development Unit

Kotnikova 38

1000 LJUBLJANA

Working language: E

Mr Mitja SARDOC

Educational Research Institute, Gerbiceva 62

1000 LJUBLJANA

Working Language: E

Ms Darja ROKAVEC, School Adviser

Gimnazija Ptuj – Secondary school

Volkmerjeva Cesta 15, 2250 PTUJ

Working language: E

SPAIN / ESPAGNE

Apologised / excusé

SWEDEN / SUÈDE

Ms Gunilla LARSSON, Director of Education

The Swedish National Agency for School improvement

Karlbergsvägen 77-81, S-113 35 STOCKHOLM

Working Language: E

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Ivana VRBICA, Secrétaire générale adjointe
Département de l'instruction publique (DIP)
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3925, CH-1211 GENEVE 3
Working Language: F/E

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / « L’EX-RÉPUBLIQUE
YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »**

Ms Marija MILOSEVSKA, Head of the Unit for Education for Peace and Human Rights
Ministry of Education & Science, Bul. Ilindenska bb.
1000 SKOPJE
Working Language: E

TURKEY / TURQUIE

Mr Abdulvahap OZPOLAT
The Board of Education – Ministry of National Education
Talim ve Terbiye Kurulu, Teknik Okullar, Beşevler, ANKARA
Working Language:

Ms Olga SANLI GERGER
Ministry of National Education
DG for Foreign Affairs
Milli Egitim Bakanligi dis Iliskiler Genel Mudurlugu 6. kat c blok
06648 ANKARA
Working Language: E

UKRAINE

Ms Tamara ANDRIEVA, Director of the Department for international legal cooperation of the
Ministry of Justice of Ukraine
Ministry of Justice of Ukraine
str. Horodetskogo 13, KIEV 01001

Mr Nazar KYLCHITSKIY, Head of the State Secretariat on the European Court of Human Rights
of the Ministry of Justice
Ministry of Justice of Ukraine
str. Horodetskogo 13, KIEV 01001

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr David KERR, Principal Research Fellow
National Foundation for Educational Research (NFER)
The Mere, Upton Park, GB-SLOUGH SL1 2DQ
Working Language: E

* * *

OSCE MEMBER STATE

Ms Shirin AHMEDOVA, Director
National Institute for Democracy and Human Rights
86, 2022 street, Palace of Justice
ASHGABAD 744000
Turkmenistan
Working Language: R

* * *

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

Committee of Ministers / Comité des Ministres

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

M. Stefan GLĂVAN, Député **Apologised / excusé**
Président de la Commission Affaires Etrangères de la Chambre des Députés
Camera Deputatilor, Palatul Parlamentului, Str. Izvor 2-5, Sector 5, BUCAREST RO
Working Language: F

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

Commissioner for Human Rights / Commissaire aux Droits de l'Homme

Mr Thomas HAMMARBERG

The Conference of International Non-governmental Organisations (INGOs) / Conférence des organisations internationales non-gouvernementales (OING)

Grouping Education and Culture / Regroupement Education et Culture

Président
M. Alain MOUCHOUX
Comité syndical européen de l'Education
11, rue Louis Rolland
F – 92120 MONTROUGE
Working language : F/E

Vice-Président

M. Jean Philippe DURRENBERGER
Association européenne des Institutions d Loisirs des Enfants et des Jeunes (EAICY)
16, rue du Champ de Manœuvre
F – 67200 STRASBOURG
Working language : F

Grouping Civil Society and Democracy in Europe / Regroupement Société civile et Démocratie en Europe

Vice-President

Mr Henrik H. KRONER

European Movement International

Square de Meeûs 25, B - 1000 BRUXELLES

Working language: E

Grouping Human Rights / Regroupement Droits de l'homme

Président

M. Gabriel NISSIM

Association catholique mondiale pour la Communication (SIGNIS)

41 Bd de la Victoire, F - 67000 STRASBOURG

Working language: F

Vice-Présidente

Mme Brigitte KAHN

B'Nai B'Rith "Conseil international" (ICBB)

7 Boulevard Jacques Preiss

F - 67000 STRASBOURG

Working language: F

Grouping Gender equality / Regroupement Egalité-parité hommes-femmes

Vice-Presidente

Ms Anje WIERSINGA

International Alliance of Women (IAW)

PO Box 614, NL – 3700 AP ZEIST

Working language:

Grouping Extreme poverty and social cohesion / Regroupement Grande pauvreté et Cohésion sociale

Ms Maritchu RALL, Presidente

International Association of Charities (AIC)

3, rue Stimmer, F-67000 STRASBOURG

Working language:

Grouping North-South dialogue and solidarity / Regroupement Dialogue solidarité Nord-Sud

Mme Gwendoline RICHEZ

2 rue de Rome, F-67000 STRASBOURG

Working Language: F/E

European Steering Committee for Youth / Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)

Ms Zdeňka MAŠKOVÁ, Head of the Department for Education Outside the Classroom

Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic

Karmelitská 7, 118 12 PRAHA 1

Working language: E/F/R

Advisory Council on Youth / Conseil consultatif pour la Jeunesse

Ms Anna Mari HÄMÄLÄINEN

Ahdinkatu 26 A 41

40700 JVVÄSKYLÄ, Finland

Working Language: E

Steering Committee for Education / Comité directeur de l'Education (CDED)

Mr César BÎRZEA, Chair of CDED

Director, Institut des Sciences de l'Education

37 Stirbei Voda, 70732 BUCAREST, Romania

Working Language: E/F

Steering Committee for Higher Education and Research / Comité Directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CDESR)

Mr Virgílio MEIRA SOARES

Apologised / excusé

Former Rector of the University of Lisbon

Departamento de Química e Bioquímica

Faculdade de Ciencias da Universidade de Lisboa

R. Ernesto Vasconcelos, P-1600 LISBOA

Working Language: E

Steering Committee for Human Rights / Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH)

Mr Martin EATON

The Old Farmhouse, Yew Tree Farm, Brookhouse Road

Blackwell, GB – BROMSGROVE B60 1QP

Working Language: E

* * *

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

* * *

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS GOUVERNMENTALES INTERNATIONALES

OECD / OCDE

Apologised/excusé

OHCHR / HCDH (Office of the UN High Commissioner for Human Rights / Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)

Mr Ibrahim WANI, Chief, Research and Right to Development Branch

Ms Elena IPPOLITI, Human Rights Officer

Methodology, Education and Training Unit/RRDB

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

RRDB/Methodology, Education and Training Unit

Avenue G. Motta, UNOG

CH-1211 GENEVA 10, Switzerland

Working Language: E/F

Ms Thérèse BJÖRK, Associate Human Rights Officer
Office of the UN High Commissioner for Human Rights
RRDB/Methodology, Education and Training Unit
Avenue G. Motta, UNOG
CH-1211 GENEVA 10, Switzerland
<http://www.ohchr.org>
Working Language: E

UNESCO

Ms Ana Luiza MACHADO, Deputy Assistant Director General for Education
Apologised / excusée

Ms Linda KING, Chief of Section, Peace and Human Rights Education
Education Sector
UNESCO, 7 place de Fontenoy
F-75325 PARIS 07 SP
Working language: E

Ms Linda TINIO
Section for the Promotion of Rights and Values in Education
Basic Education Division, Education Sector
UNESCO, 7 place de Fontenoy
F-75325 PARIS 07 SP
Working language: E

UN Special Rapporteur on the Right to Education

Mr Vernor MUNOZ

Apologised / excusé

United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA)

Mr Kabir SHAIKH, Representative
Headquarters Amman
Bayader Wadi Seer
PO Box 140157, AMMAN 11814, Jordan
Working Language: E

OSCE / ODIHR

Ms Kirsten MLAČAK, Head of Human Rights Department, OSCE/ODIHR

Mr Barry VAN DRIEL, Senior Education Consultant

Mr Pavel CHACUK, Human Rights Advisor
Human Rights Department, OSCE/ODIHR
Al. Ujazdowskie 19, 00-557 WARSZAWA Poland
Working language: E

Ms Svetlana SENKO, Democratization Assistant
OSCE Office in Minsk, prospect Gazety Pravda, 11
MINSK, 220116, Belarus
Working language: E

International Labour Office

Ms Maria Gabriella LAY, Programme Manager “Global Campaign to Raise Awareness and Understanding on Child Labour”

International Labour Organization (ILO)
4, route des Morillons, CH-1211 GENEVA 22

Working language: E

UNAIDS**UNHCR****International Committee of the Red Cross (ICRC)**

Mr Darko JORDANOV, Regional EHL Advisor for Eastern, Central and South-eastern Europe

ICRC Skopje, Kairska 6

1000 SKOPJE, “the former Yugoslav Republic of Macedonia”

Working language: E

International Bureau of Education (UNESCO:IBE)

Apologised / excusé

* * *

Anna Lindh Euro-Mediterranean Foundation (ALF)

Ms Eman QARA'EEN, Head of Education, Heritage and Human Rights Unit

Apologised / excusée

Anna Lindh Euro-Mediterranean Foundation for the Dialogue between Cultures

P.O.Box 732, ALEXANDRIA 21111, Egypt

Working language: E

British Council

Ms Sara KNOWLES, Manager Learners and Networks

Apologised/ excusée

British Council

Bridgewater House, 58 Whitworth Street, UK-MANCHESTER M1 6BB

Working language: E

Education Reform Initiative of South Eastern Europe (ERI SEE)

Ms Alida MATKOVIC, Head of the Department for Multilateral Cooperation

Ministry of Science, Education & Sports

Directorate for International Co-operation

Strossmayerov trg 4

HR-10000 ZAGREB

Working Language: E

Open Society Institute (OSI)

Ms Gordana MILJEVIC, Senior Program Manager

Education Support Program

6 October str 12, H-1051 BUDAPEST

www.soros.org/initiatives/esp

Working language: E

* * *

**INTERNATIONAL NON GOVERNMENTAL ORGANISATIONS (INGO) /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)**

The Conference of NGOs in Consultative Relationship with the UN (CONGO)

Mr Kazunari FUJII

Chair of the NGO Working Group on Human Rights Education and Learning
c/o Soka Gakkai International (SGI) United Nations Liaison Office
150, route de Ferney, P.O. Box 2100,
CH-1211 GENEVA 2, Switzerland
Working language: E

M. Jean-David PONCI

Membre du groupe de travail sur l'éducation aux droits de l'homme
de la Conférence des ONG aux Nations Unis
32, rue de l'Athénée
1206 GENEVE, Suisse
Working language: F/E

Aflatoun Child Savings International

Mr Jan 't LAM, Head of Advocacy and Research
PO Box 15991
1001 NL AMSTERDAM
Working language: E

**American Council on Education
Apologised / excusé**

Amnesty International

Ms Sneh AURORA, International Human Rights Education Program Manager
International Mobilization Program
International Secretariat
1 Easton Street, UK-LONDON WC1X 0DW
W: <http://www.amnesty.org>
Working language: E

Ms Vibeke EIKAAS, Adviser

Amnesty International Norway
Tordenskioldsgate 6B, PO Box 207 Sentrum
0106 OSLO, Norway
Website: www.amnesty.no
Working language: E

Mr Brian RUANE, Human Rights Education Manager

Amnesty International Irish Section
48 Fleet Street
DUBLIN 2, Ireland
Website: www.amnesty.ie
Working language: E

Ms Tanja CLIFFORD
Amnesty International Norge
Hordaland, Sogn og Fjordane Amnesty Raftohuset
Menneskerettighetenes plass 1
5007 BERGEN, Norway
Working language: E

Association for Community Colleges

Association internationale des charités
Mme Aliette de MAREDSOUS
199 rue de Grenelle, F-75007 PARIS
Working Language: E/F

Association of the Local Democracy Agencies / Association des agences de la démocratie locale

Consortium of Institutions for Development and Research in Education in Europe (CIDREE)
Mr Helmar VYVERMAN
Programme Director CIDREE
Rozenlaan 36, B - 9470 DENDERLEEUEW
Working Language: E

CISV-International (UK – France)
Mr Bastian KÜNTZEL

CIVITAS

Democracy and Human Rights Education in Europe (DARE)
Ms Daniela KOLAROVA
Sofia University, Partners Bulgaria Foundation
Ljuben Karavelov str. 66
1000 SOFIA, Bulgaria
Working Language: E

Mr Georg PIRKER, Head of International Department
Arbeitskreis deutscher Bildungsstätten (AdB)
Mühlendamm 3, 10178 BERLIN, Germany
www.adb.de
Working Language: E

Education aux Droits de l'Homme
M. Gérard VALETTE
Pax Christi
35 Avenue de Lattre de Tassigny
68000 COLMAR
Working language : F

Education International

Mr Gaston DE LA HAYE, Deputy General Secretary
5, Boulevard Albert II
B-1210 BRUSSELS
Working language : F/E

Apologised / excusé

European Association of Institutions for Leisure Time and Youth / Association européenne des Institutions de Loisirs des Enfants et des Jeunes (EAICY)

M. Jean-Philippe DURRENBARGER, Vice-Président du Regroupement Education et Culture d'OING du Conseil de l'Europe
16, rue du Champ de Manœuvre, 67200 STRASBOURG
Working Language: F

European Federation of Schools / Fédération européenne des écoles (EFS)

Mme Marie-Pierre MAGNILLAT, Déléguée générale
9 Quai Tilsitt, BP 2223
69213 LYON Cedex 02
Working Language: F

World Association for the School as an Instrument of Peace (EIP)

Mr Pol DUPONT, Professeur
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education à Mons
20, rue du Parc, B-7000 MONS
Working Language: F

Ms Alenka Elena BEGANT
EIP Slovenia - School for Peace
Robiceva Str. 9
SI-2341 LIMBUS, Slovenia
Working Language: E

European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy

Ms Barbara SCHMIEDL
Programme, Training, Public Relations
European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy
Schubertstrasse 29/I, A-8010 GRAZ
<http://www.etc-graz.at>
Working language: E

European Youth Forum (EYF)

Ms Bettina SCHWARZMAYR, President
European Youth Forum, 120 rue Joseph II
B-1000 BRUSSELS

Apologised / excusée

Mr Maarten COERTJENS
European Youth Forum, 120 rue Joseph II
B-1000 BRUSSELS
Working language: E/F

Human Rights Education Associates (HREA)

Ms Felisa TIBBITTS, **General Rapporteur**, Executive Director
Human Rights Education Associates (HREA), US office
PO Box 382396, Cambridge, MA 02238 USA
Visiting address: 97 Lowell Road, Concord, MA 01742, USA
Working language: E

International Rescue Committee

Ms Bahija ALIYEVA, Project Manager
Human Rights Education Project
Huseyn Javid Ave., Block 556/57, B.4 Apt.12/14
Yasamal District, BAKU AZ-1073, Azerbaijan
Working language: E/R

The Organising Bureau of European School Student Unions (OBESSU)

Ms Antonia WULFF
OBESSU Board member
Rue de la Sablonnière 20
1000 Brussels
Belgium

The Standing International Conference of Inspectorates (SICI)

Mr Paul SCHATTEMAN, Secretary General
SICI vzw
Hendrik Consciencegebouw-7C17, Koning Albert II-laan 15
1210 BRUSSELS
www.sici-inspectorates.org
Working language: E/F

Women's Federation for World Peace, International

Ms Carolyn HANDSCHIN
Deputy Director for United Nations' Relations
WFWP – Ch. De la Pierreire 1C
CH-1092 Belmont-sur-Lausanne
Working language: E

World Federation of United Nations Associations

Ms Daphné ROMY, Director
Palais des Nations, Room E42A
CH-1211 GENEVA 10
Working language: E/F

* * *

HUMAN RIGHTS BODIES**Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)**

M. Michel FORST, Secrétaire Général
Commission nationale consultative des droits de l'Homme
35 rue Saint-Dominique, F-75007 PARIS
www.cncdh.fr
Working language: F/E

Danish Institute for Human Rights

Ms Anette Faye JAKOBSEN, Special Advise
56, Strandgade
DK-1401 COPENHAGEN K
Working language: E

Greek National Commission for Human Rights

Ms Christina PAPADOPOULOU, Human Rights Officer
Human Rights Education & Promotion, International Co-operation & Communication
Neofytou Vamva 6, GR 106 74 ATHENS
website: www.nchr.gr
Working language: E

Irish Human Rights Commission

Ms Fidelma JOYCE, Senior Human Rights Awareness Officer
4th Floor, Jervis House
Jervis Street, DUBLIN 1, Ireland
www.ihrc.ie
Working language: E

The Luxembourg Human Rights Commission / Commission Consultative des Droits de l'Homme

Mme Fabienne ROSSLER, Conseillère
Commission Consultative des Droits de l'Homme
16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
www.ccdh.lu
Working language: F/E

The Northern Ireland Human Rights Commission

Mr Ciarán Ó MAOLÁIN
Head of Legal Services, Policy and Research
Northern Ireland Human Rights Commission
Temple Court, 39, North Street
Belfast BT1 1NA, Ireland
Working language: E

* * *

NATIONAL NGOs / ONGs NATIONAUX**Accademia europea di Firenze (Italy)**

Ms Silvia VOLPI
Educare ai diritti umani national network
Via S. Egidio, 12 50122 FIRENZE, Italia
Working language: E/F

Action for Justice and Peace – AJPaz (Portugal)

Ms Sandra SILVESTRE

Rua de S. João n° 10, 3130-080 GRANJA DO ULMEIRO, Portugal

Working language: E

Armenian Constitutional Right Protective Centre (ACRPC)

Mr Gevork MANOUKIAN, Chairman

1 Shirakatsi Lane, Building 2

2003 VANADZOR, Armenia

Working language: E/R

Asociación Pro Derechos Humanos de España (APDHE)

M. Luis ACEBAL-MONFORT, Vice Président

José Ortega y Gasset, 77, 2a

28006 MADRID – Espagne

Working Language: F

Balkan Children and Youth Foundation

Ms Aleksandra VIDANOVIC

Executive Director

Veljko Vlahovic 20/13

1000 SKOPJE, “the former Yugoslav Republic of Macedonia”

www.balkanyouth.org

Working language: E

Bureau on Human Rights and Rule of Law

Ms Dilnoza KHUDOBAKHSHOVA, Head of Information Centre for Human Rights

137 Rudaki str., 5th floor

DUSHANBE, Tajikistan

Working language: E/R

Centre for Civic Education

Ms Tatiana Vladimirovna BOLOTINA, Director

Russian Academy for Upgrading Professional – Standards and Retraining of Educators

Office 302, House 8, Build. 2a, Golovinskoye Shosse

125212 MOSCOW, Russian Federation

Working Language: R

Centre for Education for Democratic Citizenship

Mr Samuel MEJIAS

University of London Institute of Education

20 Bedford Way, UK-LONDON WC1H 0AL

Working language: E

Centre for Educational Initiatives

Ms Eteri GHVINERIA, President

10 Chovelidze str., TBILISI, Georgia

Working language: E/R

Centre for Human Rights “AMOS” Bitola

Ms Liljana KOCANKOVSKA, Trainer, Member of the Executive Board
Skojevska 114, 7000 BITOLA, “the former Yugoslav Republic of Macedonia”
Working language: E

Civic Initiatives

Ms Natasha DJURICIC, Civic Education Program Coordinator
Simina 9a, 11 000 BELGRADE, Serbia
www.gradjanske.org
Working language: E

East-Ukrainian Centre for Civic Initiatives “Total Action for the support of Human Rights and Democracy”

Mr Volodymyr SHCHERBACHENKO, Head of Board
Dymytrova str. 17, 91024 LUHANSK, Ukraine
Working language: E/R

Federation of Youth Clubs of Armenia

Mr Atom MKHITARYAN, President of FYCA
M. Baghramyan Ave. 24d,
708, YEREVAN 0019, Armenia
Working language: E/R

Grodna Public Association of Young Intellectuals VIT (VIT Association)

Mr Siarhei SALEI
vul. Budzionaha 48a-419, 230023 GRODNA, Belarus
Working language: E

Human Rights Education Youth Network - Polish Branch

Mr Dariusz GRZEMNY
Glowackiego 2a/27
67-200 GLOGOW, Poland
Working language: E

Kazakhstan International Bureau for Human Rights and Rule of Law

Ms Roza AKYLBEOVA, Chief of the Information and Educational Center, Coordinator of the
Kazakhstan NGO’s Working Group “On protection of children rights”
Micro-district 8, office 428, 4A, 050035 ALMATY, Kazakhstan
Working language: E/R

M’ART

Mr Serhiy BUROV, Director
Prospekt Myru, 21-a, off. 15, 14000 CHERNIHIV, Ukraine
Working language: E

Portuguese Network for Human Rights Education

Ms Sónia BREDÁ, co-founder, trainer/consultant
“REDHE” – Portuguese Network for Human Rights Education
LISBON, Portugal
Working language:

Sachkhere Educational Resource Center

Mr Konstantine GRDZELISHVILI, Head
6 Tavisupleba, 4000 SACHKHERE, Georgia
Working language: E

SIQA – Georgian Association of Educational Initiatives

Mr Pavle TVALIASHVILI, Founder, Trainer/Consultant
12/56 Megobroba Ave., RUSTAVI, Georgia
www.zari.org.ge; www.siga.org.ge
Working language: E/R

The Humanist Research and Methodology Center

Ms Elena RUSAKOVA, Director
4-394 Molodjoznaya st.
117296 MOSCOW, Russia
Working language: E

The Independent Society for Human Rights and Education

Ms Silvia ROMANCIUC
17TH Sfatul Tarii, 2012 CHISINAU, Moldova
Working language: E

UN Association of Finland

Rosa PUHAKAINEN-MATTILA, Training officer
Töölöntorinkatu 2, 4. krs, 00260 HELSINKI, Finland
Working language: E

Youth Center for Democratic Initiatives

Mr Edmon MARUKYAN, Expert of Armenian Human Rights School
Tigran Mets 17/11, VANADZOR, Armenia
www.democracy.am
Working language: E

Youth Center for Human Rights and Legal Culture

Ms Svetlana DJACHKOVA, Member of the Board
2-4-13, Dubninskaya st, 127540 MOSCOW, Russia
Working language: E/R

Youth Human Rights Group

Ms Nadira ESHMATOVA, Director
Moskovskaya 41b, ap.8, 720000 BISHKEK, Kyrgyzstan
www.yhrg.elcat.kg
Working language: E/R/F

Youth Human Rights Movement (Russia)

Mr Andrey YUROV
Working language: R/E

Young Europe (Russia)

Ms Maria GARDEEVA
Working language: R/E

* * *

COUNCIL OF EUROPE EXPERTS: Chairs, moderators and rapporteurs

Ms Alenka Elena BEGANT
EIP Slovenia - School for Peace
Robiceva Str. 9
SI-2341 LIMBUS, Slovenia
Working Language: E

Mr César BÎRZÉA, Chair CEDED, Director
Institut des Sciences de l'Education
37 Stirbei Voda, 70732 BUCAREST, Romania
Working Language: E/F

Mr Pol DUPONT, Professeur
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education à Mons
20, rue du Parc, B-7000 MONS
Working Language: F

Ms Vibeke EIKAAS, Adviser
Amnesty International Norway
Tordenskioldsgate 6B, PO Box 207 Sentrum
0106 OSLO, Norway
Website: www.amnesty.no
Working language: E

M. Michel FORST, Secrétaire Général
Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)
35 rue Saint-Dominique, F-75007 PARIS
www.cncdh.fr
Working language: F/E

Mr David KERR, Principal Research Fellow
National Foundation for Educational Research (NFER), The Mere, Upton Park, GB-SLOUGH
SL1 2DQ
Working Language: E

Mr Krzysztof OSTROWSKI
Vice Rector
Pultusk Academy of Humanities
Elegijna 29, PL – 02 787 WARSZAWA
Working Language: E/F/R

Ms Reinhild OTTE
Standing Conference of Ministers of Education and Cultural Affairs of the Federal Republic of
Germany, c/o Ministry of Education, Youth and Sports Baden-Württemberg
Schlossplatz 4, D-70173 STUTTGART
Working Language: E/F

Ms Barbara SCHMIEDL
Programme, Training, Public Relations
European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy
Schubertstrasse 29/I, A-8010 GRAZ
<http://www.etc-graz.at>
Working language: E

Ms Bettina SCHWARZMAYR, President
European Youth Forum, 120 rue Joseph II
B-1000 BRUSSELS
Working language: E

Apologised / excusée

Mr Kabir SHAIKH, UNRWA Representative
United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA)
Headquarters Amman
Bayader Wadi Seer
PO Box 140157, AMMAN 11814, Jordan
Working Language: E

Mr Alexander Yurievich SUNGUROV
President of the St. Petersburg Humanitarian and Political Science Centre «Strategy»
14, Izmailovsky Pr., Room 411, ST. PETERSBURG, 198005
<http://strategy-spb.ru/>
Working Language: R

* * *

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT GENERAL DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Maud de BOER-BUQUICCHIO, Deputy Secretary General/Secrétaire Générale Adjointe

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire
Mr Rüdiger DOSSOW
Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Working language: E

**Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Congrès des
Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe**
Mr Tim LISNEY, Deputy Secretary of the Chamber of Local Authorities
Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Working language : E

**Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux Droits de
l'Homme**
Mr Andrew FORDE
Office of the Commissioner for Human Rights
Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Web: <http://www.coe.int/commissioner>
Working language: E

DIRECTORATE GENERAL IV – EDUCATION, CULTURE AND HERITAGE, YOUTH AND SPORT

Ms Gabriella BATTANI-DRAGONI, Director General / Directrice Générale
Directorate General IV, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Directorate of School, Out-of-School, and Higher Education / Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Ms Ólöf ÓLAFSDÓTTIR, Head of Department of School and Out-of-School Education
Directorate General IV, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Working language: E/F

Division on Education for Democratic Citizenship and Human Rights Education / Division de l'Éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme

Ms Yulia PERERVA, Administrator

Ms Sarah KEATING-CHETWYND, Administrator

Ms Heather COURANT, Administrative Support Assistant

Ms Rona BROWN, Administrative Support Assistant

Mme Odile BRUYELLE, Assistante administrative

Mr Dominic LABRIE, Trainee

Ms Julia GIMADYEVA, Trainee

Ms Sissela MATZNER, Trainee

Directorate of Youth and Sport / Direction de la jeunesse et du sport

Mr Rui GOMES, Head of Unit, Training and Education,
European Youth Centre, Zivatar utca, 1-3, H-1024 BUDAPEST

Ms Zsuzsanna SZELENYI, Deputy Director
European Youth Centre, Zivatar utca, 1-3, H-1024 BUDAPEST

Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel et Naturel

Ms Kathrin MERKLE, Administrator

North South Centre / Centre Nord-Sud

Ms Gordana BERJAN, Head of Section
Global Education & Youth Programme
North-South Centre of the Council of Europe
Avenida da Republica, 15-4
1050-185 LISBOA, Portugal
Working Language: E
Website: www.nscentre.org

Information Centres of the Council of Europe / Centres d'informations du Conseil de l'Europe

Moldova

Ms Lilia SNEGUREAC, Director
C.P.219
MD-2012 CHISINAU
Working Language: E

Poland

Ms Hanna MACHINSKA, Director
Al. Niepodleglosci 22
Pl-02653 WARSAW
Working Language: E

Council of Europe Field Office

Mr Emir ADZOVIC, Education Project Manager, Trg Fra Grge Martica 2/111
71000 SARAJEVO, Bosnia and Herzegovina
Working Language: E

* * *

SPECIAL GUESTS / INVITES SPECIAUX

Mr Michal BALCERZAK
Human Rights Department
Faculty of Law and Administration
Nicholaus Copernicus University
ul. Gagarina 15, 87100, Torun, Poland
Working Language: E/F

Mr Aslak J BREKKE
Stiftelsen Arkivet
Vesterveien 4
4613 KRISTIANSAND, Norway
Working language: E

Mr Peter FRITZSCHE, UNESCO Chair in Human Rights Education
University Magdeburg
Post Box 4120
D-39016 MAGDEBURG
Working language: E

Mr Rolf GOLLOB
Pädagogische Hochschule Zürich (PHZH)
Transfer Centre International Projects in Education (IPE)
Hirschengraben 28
CH-8090 ZÜRICH
Working Language: E

Mr Jon Landa GOROSTIZA
Director, Division of Human Rights
Basque Government
Calle Donostia-San Sebastián, 1
01010 VITORIA-GASTEIZ, Spain
Working Language:

Mr Marius JITEA, Senior expert
Unit for Programmes and Relations with
Civil Society and International Bodies
Government of Romania/Department for Interethnic Relations
Secretary General of Government
65 Paris Street, 1 BUCHAREST, 011815, Romania
Working Language: E

Ms Cristina LINAJE, Education Area Coordinator
Área de Educación
UNESCO Etxea
Alda. Urquijo 60, pral. dcha.
48011 Bilbao (Bizkaia)
Website: www.unescoeh.org

Mr Jan G. POUWELS
HAN University, Faculty of Education
Pabo Groenewoud Nijmegen
Philosopher of Education / International Relations
Groenewoudseweg 1, 6524 TM NIJMEGEN
www.han.nl
Working language: E

Ms Marina SHKROBOVA
Working language: R/E

Mr Wiltrud WEIDINGER
International Projects in Education
Zurich University of Teacher Education
Hirschengraben 28, CH 8090 ZURICH
Working language: E

Ms Ulrike WOLFF-JONTOFSOHN
Pädagogische Hochschule Freiburg, University of Education
Kunzenweg 21, D - 79117 FREIBURG
Working Language: E

M. Ali YEMLOUL, Président de section et coordinateur EDH
Amnesty International
10, Rue Mouloud Zadi, ALGER, Algérie
Working language: F

PRESS / PRESSE

Ms Dalia GUDAVICIUTE, Lithuania

Mr Avtandil OTINASHVILI (Journalist of "Caucasus Press" News Agency)
3, Kikodze St, 0105, TBILISI, Georgia

Ms Larisa ZUEVA ("Uchitelskaya Gazeta" National Newspaper for Teachers, Moscow, Russia)

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Rebecca BOWEN chef d'équipe

Mme Christine MARTEAU

M. Ludovic MARTIN

M. Sergei MALININ

M. Alexeï MILKO

Mme Sylvie STELLMACHER

ANNEXE II : Communiqué de presse

La détermination des Etats et la coopération internationale sont essentielles pour promouvoir l'éducation aux droits de l'homme à l'école, déclarent les participants à la réunion de Strasbourg

Strasbourg, 06.11.2007 – Une action déterminée, vigoureuse et concertée des Etats est essentielle pour garantir l'intégration et la mise en œuvre adéquates de l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire. Telle a été la conclusion de la réunion européenne régionale qui s'est tenue à Strasbourg hier et aujourd'hui.

« Le développement de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme devrait être considéré comme une priorité pour le bien de toutes les nations. Il contribue concrètement à l'efficacité du système d'éducation national dans son ensemble, cette efficacité ayant elle-même un rôle fondamental dans le développement économique, social et politique », a déclaré Ibrahim Wani, chef du Service de la recherche et du droit au développement du HCR.

Cette réunion était organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (Bureau du HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH/OSCE). Plus de 200 experts des gouvernements d'Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, des ONG et d'autres organes étaient présents.

« La protection des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit sont les objectifs cardinaux de notre Organisation », a déclaré Ólöf Ólafsdóttir, chef du Service de l'éducation scolaire et extrascolaire du Conseil de l'Europe, ajoutant que « puisque nous avons pour mission de promouvoir ces valeurs communes, il est évidemment indispensable qu'elles soient convenablement comprises et acceptées, grâce à l'éducation. »

Linda King, chef de la Section de l'UNESCO pour la promotion des droits et des valeurs dans l'éducation, a affirmé que de multiples voies étaient ouvertes pour le renforcement de partenariats responsables et coordonnés : « Aujourd'hui, une demande forte s'exprime en faveur de partenariats renforcés où chacun pourrait mettre ses compétences spécifiques au service de l'éducation aux droits de l'homme ».

Les participants ont aussi souligné l'importance de la promotion de l'éducation aux droits de l'homme pour assurer la paix et la sécurité. « Les gouvernements et la société civile ont largement pris conscience de l'utilité de l'éducation aux droits de l'homme pour instaurer et préserver des sociétés pacifiques et démocratiques fondées sur les principes du respect des droits de l'homme », a déclaré Kirsten Mlačak, chef du Service des droits de l'homme de l'OSCE/BIDDH.

Les co-organisateurs de la réunion ont invité les professionnels de l'éducation à soumettre des contributions en vue de la réalisation d'un Recueil des bonnes pratiques sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire, y compris pour ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et l'éducation au respect et à la compréhension réciproques. Ce recueil, qui est en cours d'élaboration, a pour but de faciliter l'échange d'expériences entre les acteurs concernés, ainsi que leur mise en réseau.

Un suivi sera donné à cette réunion européenne lors de la Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation aux droits de l'homme, qui se tiendra en octobre 2008 dans le cadre de la commémoration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe prévoit également d'accueillir en 2008 une réunion interinstitutionnelle sur la formation des enseignants pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Contact presse :

Ulvi Akhundlu, Attaché de presse,
tel. +33 3 88 41 26 38 ; Ulvi.Akhundlu@coe.int

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

www.coe.int/press